

C.R.A.C. N° 121 (2012-2013)

5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPT E RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Lundi 13 mai 2013

*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2003 portant constitution d'un Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (Doc.791 (2012-2013) N°1)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	1
<i>Exposé de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports	1
<i>Discussion générale</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Noiret, Lebrun, Stoffels, de Lamotte,	4
<i>Votes</i>	20
<i>Vote sur l'ensemble</i>	21
<i>Confiance au président et rapporteur</i>	21
<i>Interpellations et questions orales</i>	21
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées</i>	21
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la répartition de l'effort budgétaire »</i>	
<i>Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les nouvelles prévisions économiques de la Commission européenne »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports	21
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'obligation faite aux entreprises de plus de 100 travailleurs d'annoncer leur offre d'emploi via le Forem »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports	28

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le recul de l'emploi »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports29

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le nombre de faillites et l'airbag »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports31

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'employabilité du demandeur d'emploi »..... 32

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le plan Tandem » 32

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le tutorat »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports32

Question orale de M. Hazée à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les difficultés de l'association chapitre XII « Résidence Préhyr » à Rochefort et l'attribution des aides à l'emploi à son égard »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports 35

Question orale de Mme Barzin à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les difficultés de recrutement liées au métier de puéricultrice et d'accueillante d'enfants »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Barzin, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports 36

Liste des intervenants..... 39

Abréviations courantes..... 40

Présidence de de Mme Barzin, Vice-Présidente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 12 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Monsieur le Ministre, chers collègues, je vous propose de commencer la réunion de notre commission et je voudrais excuser l'absence de notre président, M. Bayet, qui a donc demandé à être remplacé pour l'après-midi.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - Comme premier point de l'ordre du jour, nous avons l'organisation des travaux et l'examen de l'arriéré. Quelqu'un a-t-il des commentaires à faire par rapport à l'examen de l'arriéré ?

Juste un commentaire par rapport à l'arriéré, c'est l'avis du Conseil économique et social de Wallonie sur l'avant-projet de décret que l'on va examiner aujourd'hui et que nous devons retirer de l'arriéré.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 17 JUILLET 2003 PORTANT CONSTITUTION D'UN INSTITUT WALLON DE FORMATION EN ALTERNANCE ET DES INDÉPENDANTS ET PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (DOC.791 (2012-2013) N°1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2003 portant constitution d'un Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (Doc.791 (2012-2013) N°1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Gonzalez Moyano est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine pour son exposé.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Merci Madame la Présidente, Vous verrez que sur un certain nombre d'éléments, il y a des compléments à ajouter à ce qui est devenu un OIP important, acteur de créations d'emplois à l'échelle de la Wallonie.

Rapidement, mais vous aurez copie du bref exposé, je voudrais vous rappeler qu'en termes de demandeurs d'emplois, la Wallonie se comporte bien, puisque nous résistons, nous faisons mieux qu'avant crise, puisque nous sommes à 13,6 % et je rappelle qu'en début 2009, nous étions à 14,29 %.

C'est d'autant plus significatif que l'on a également une baisse du nombre de jeunes sortis des études inscrits au Forem, qui est passé de 19 354 en avril 2013 contre 19 498. On a là aussi une petite baisse en la matière et je me plais à le souligner quand on voit les chiffres dramatiques rencontrés en termes de chômage des jeunes en Grèce, où ils viennent de dépasser les 60 % parmi les moins de vingt-cinq ans, plus de 50 % en Espagne avec une montée considérable en France. Je ne vais évidemment pas nous comparer à ces pays qui connaissent des situations particulièrement dramatiques, mais il n'empêche, aujourd'hui, la Wallonie, et s'il fallait juste regarder cet élément-là, résiste bien et même mieux que beaucoup d'autres, y compris par rapport au nord du pays avec des diminutions non seulement pour les moins de vingt-cinq ans, mais également pour les 40-50 ans ou encore les chômeurs de faible qualification ou de longue durée.

Deuxième élément, parce que cela renvoie à la fonction de l'IFAPME, c'est le nombre d'indépendants qui est en progrès puisqu'entre 2000 et 2010, c'est 13,8 % d'indépendants en plus, ce qui fait que, dans les dernières statistiques de l'INASTI en provenance du Fédéral fin 2011, nous comptons 269 983 indépendants, et il y avait une progression, que ce soit à titre principal ou complémentaire, ou encore après l'âge de la pension.

Le nombre de starters est plus élevé là aussi en Wallonie qu'en Flandre. Si l'on voit les chiffres, on peut

dire que jusqu'en 2003, nous faisons jeu égal avec la Flandre et depuis lors, nous faisons mieux en termes de création.

Ces brefs rappels pour dire tout l'intérêt de l'IFAPME, que vous connaissez bien puisque nous avons eu l'occasion d'entendre à différentes reprises son administrateur général. Il était encore là juste avant Pâques, d'aucuns s'en souviendront, pour traiter du rapport de la Cour des comptes qui avait émis un certain nombre de remarques sur la tenue comptable et - j'y reviendrai - M. Duchêne avait lui-même considéré que notre projet de décret, pour ceux qui s'en rappellent, était une réponse convaincante aux remarques de la cour.

Il y a donc huit centres répartis dans quatorze sites de Wallonie. C'est deux cents formations dans une multitude de secteurs professionnels, avec deux vecteurs particulièrement importants : l'apprentissage que nous connaissons bien à partir de quinze ans, ou encore la formation de chefs d'entreprises, dès 18 ans, et bien sûr davantage, avec de surcroît une offre très diversifiée de formations continuées ou de formations spécialisées, notamment pour les personnes désireuses soit de créer ou de reprendre une entreprise, ou encore de s'inscrire dans la dynamique du Plan Marshall 2.vert, notamment pour les métiers verts où nous avons déjà dépassé les objectifs fixés pour cette législation.

L'IFAPME, en quelques chiffres pour répondre à certaines questions, c'est quinze mille personnes qui sont inscrites en formation de base dans le réseau IFAPME, c'est-à-dire apprentis et chefs d'entreprises. Les chances d'insertion sont considérables puisque, si l'on voit la dernière étude du service du Forem, donc l'AMEF, on constate que le contrat d'apprentissage se situe parmi les trois premiers diplômes qui favorisent l'insertion.

C'est dire s'ils font d'excellents résultats, comparables à des études supérieures ou universitaires.

Du reste, en apprentissage, 86 % des apprentis se sont insérés sur le marché de l'emploi ou poursuivent leur cursus académique.

Le taux d'insertion est alors très élevé dans la construction où il dépasse les 85 %. Dans l'électricité, nous avons un bon partenariat avec ORES au-delà de 80 % et dans l'alimentation, c'est plus de 90 %. Celles et ceux qui fréquentent l'IFAPME sont probablement ceux qui se donnent le plus de chances de trouver du travail à la fin de leur cursus, fût-il d'apprentissage.

Pour la formation des chefs d'entreprise, les chiffres restent éloquentes : 82 % des diplômés ont trouvé un emploi. Ils ne deviennent pas tous chefs d'entreprise, mais ils trouvent malgré tout et rapidement du travail dans les six mois de la fin de leur formation en alternance. Les taux d'insertion restent très élevés dans

des secteurs comme le commerce, les soins aux personnes. On bat des records de 90 %.

Ce que vous devez retenir, au-delà de la bonne résistance de la Wallonie en termes de chômage, c'est la performance de l'IFAPME qui reste un organisme de taille modeste, mais qui donne d'excellents résultats. Ce sont aussi 292 équivalents temps plein pour l'institut et ses différents centres. Nonante-deux pour cent des patrons, des tuteurs, veulent renouveler l'expérience. J'avais eu l'occasion, notamment avec M. Jeholet, à Verviers, de voir la satisfaction des indépendants et des chefs d'entreprise, qui proviennent parfois eux-mêmes de la formation en apprentissage et qui la perpétuent auprès de leurs stagiaires.

Ce qui est encore plus significatif, c'est que plus de 90 % des apprenants recommandent la formation IFAPME à leurs proches. Cela veut dire que la meilleure publicité pour l'apprentissage IFAPME, ce sont les apprenants eux-mêmes.

Nous avons conclu un nouveau contrat de gestion en février 2012. À l'instar de l'ensemble des OIP wallons, nous devons d'abord procéder à une évaluation externe, qui a été confiée à Isis Consult, dont nous nous sommes largement inspirés. Nous avons tenu compte de l'avis du Conseil économique et social de Wallonie, mais qui portait sur des éléments hors décret pour l'essentiel, de l'avis du Conseil d'État, notamment sur l'harmonisation comptable. Bref, plus d'ambition pour l'IFAPME grâce à un nouveau contrat de gestion où nous voulons, dans la droite ligne du rapport d'Isis Consult, affirmer l'IFAPME comme un acteur de référence wallonne pour la formation professionnelle en alternance et la formation à la création d'entreprises avec, au passage, la volonté très nette, dans notre chef, de renforcer l'attractivité de la filière de l'alternance.

Ce qui est un point cardinal - M. Bounameaux vous l'a aussi dit lorsqu'il est venu devant vous - c'est de consolider et de renforcer l'identité du réseau IFAPME, c'est-à-dire renforcer la marque IFAPME. Les différentes ASBL qui constituent le réseau IFAPME ne se présentaient pas - et parfois pas toujours encore aujourd'hui - sous la marque IFAPME. C'est par exemple « château Massart » pour les uns, « centre Crepac » pour d'autres. La volonté est vraiment d'organiser l'IFAPME - c'est d'ailleurs induit dans le décret du 17 juillet 2003 - en réseau reposant sur des associations volontaires en forme d'ASBL, mais qui participent à une dynamique collective et unique sous le label IFAPME.

Vous avez peut-être pu constater que, dans les différents sièges, le *branding* est en train d'évoluer. Si vous allez aux Isnes, vous verrez que ce n'est plus FormaPME, mais bien IFAPME. Nous avons déjà procédé à une identification et à un marquage conformément au contrat de gestion ces derniers mois.

C'est aussi une volonté de renforcer la coordination et la cohérence pédagogique. C'est tout le travail de la faïtière de l'institut à l'égard des différents centres qui le composent. C'est renforcer l'action de l'IFAPME vers les bénéficiaires, notamment en réduisant le nombre d'abandons et de ruptures. C'est peut-être le seul élément plus négatif : un certain nombre d'apprentis abandonnent avant la fin de leur période d'apprentissage. Nous souhaitons favoriser de meilleurs choix pour ne pas non plus brûler l'intérêt que lui porte l'indépendant ou la PME qui va le former pendant quelques mois, alors que le jeune n'ira pas jusqu'au bout. Toute une série de dispositifs ont été mis en place à travers ce contrat de gestion, avec des moyens budgétaires appropriés, pour la rupture contre l'abandon. M. Bounameaux vous l'avait dit lorsqu'il était venu vous voir en commission.

C'est aussi l'implication de l'IFAPME dans la reconnaissance des acquis, autrement dit, de la validation des compétences, puisque nous travaillons dans la droite ligne des services francophones des métiers de qualification à la certification des apprenants pour que l'école de la seconde chance, qu'elle soit d'alternance ou professionnelle, soit reconnue sur un même pied.

Il s'agit aussi d'impliquer des entreprises dans la formation, c'est-à-dire demander l'avis des chefs d'entreprises ou de leurs responsables quant à l'évaluation des apprenants, parce qu'il s'agit ici d'une formation en alternance.

C'est une logique partenariale avec les acteurs sectoriels. On a évoqué l'enseignement pour la diplomation, la formation professionnelle. On a aussi évoqué l'animation économique qui a pris des formes tout à fait dynamiques ces derniers temps. Rappelez-vous de l'opération que nous avons lancée avec l'IFAPME – les Juniors indépendants – qui fonctionne pendant les vacances, notamment de Pâques – nous préparons celles de juillet et août – où nous avons connu un grand nombre de jeunes de 15 à 20 ans qui ont vécu la vie d'un indépendant, d'une TPE, pendant deux semaines. Ce fut neuf jours au sein de l'entreprise et un dixième dans le centre de compétence. L'évaluation a été très positive de voir ces jeunes confrontés dès le plus jeune âge à la réalité du métier d'indépendant ou de la responsabilité d'une TPE. Nous poursuivrons l'opération quand les crédits seront revus à la hausse, tant nous avons connu un réel succès. Ces Juniors indépendants peuvent être non seulement un éveil à la réalité de devenir indépendant, mais aussi à la découverte de l'apprentissage de l'IFAPME.

À l'article 4 – j'en viens directement au décret, dans la droite ligne du contrat de gestion – c'est un service de gestion centralisé des plaintes. C'est la création d'une nouvelle filière – on connaît bien les filières de chef d'entreprise, d'apprentissage – qui est celle d'une coordination, d'encadrement pour les adjoints de

direction, donc faire partie de la direction d'une PME. Nous avons voulu provoquer une filière sur le sujet, au-delà du chef d'entreprise.

C'est la volonté du gouvernement – à l'article 9 – d'aligner le choix du président et du vice-président de l'IFAPME comme dans tous les OIP, où c'est le gouvernement qui les choisit. C'est une scorie de 2003, puisque c'est l'OIP où l'on ne procédait pas de la sorte.

C'est aussi, dans le décret, la création d'un bureau décisionnel avec une procédure de délégation du comité de gestion vers le bureau qui existait déjà, mais qui n'existait pas formellement par décret. Nous allons l'y ajouter, à la demande de l'IFAPME. J'aurais dû dire qu'après le contrat de gestion, nous avons demandé à l'IFAPME – puisque c'était un accord entre le gouvernement et l'IFAPME – de proposer des textes d'adaptation de leurs propres statuts, de leurs propres décrets, pour l'aligner sur le contrat de gestion. Voilà ce qui explique que cela a pris un certain temps, nous avons fait un travail de concertation et d'association des partenaires sociaux.

C'est aussi l'audit interne, à l'article 14, comme nous l'avons prévu au Forem lors du premier décret concernant celui-ci.

Ce qui est un enjeu fondamental de la fiabilité des informations, ce sont les sources authentiques et la réception des données que nous voulons harmoniser entre tous les centres.

C'est encore, à l'article 25, un organe de coordination du réseau IFAPME, qui sera un organe décisionnel et de concertation. Vous aurez bien compris la volonté de renommer le réseau sous le pilotage de l'institut.

Les articles 26 et 27 renforcent cette logique de réseau avec des conventions bilatérales entre le centre de l'institut, notamment pour des tableaux de bord semestriels, avec des indicateurs identiques, partagés par tous les centres, ce qui n'était pas le cas par le passé.

Enfin, c'est la transmission de diverses informations par les différents centres à l'institut en ce qui concerne les comptes, les projets de budget, les plans prévisionnels d'achat, le projet pédagogique, le recensement en termes de ressources humaines, l'inventaire du patrimoine et un rapport d'activités. Puisque même s'il compte quelques ressources particulières ou liées à chacun des centres, l'essentiel vient des subventions publiques à travers l'institut des classes moyennes, l'IFAPME.

C'est le renforcement de la logique « réseau ». Vous avez vu qu'un certain nombre de centres ont accumulé des réserves. Ces réserves proviennent de deux ressources. D'une part, des suppléments de subventions, des excédents non utilisés et, d'autre part, des droits d'inscription qui étaient liés à certaines formations. Ce sont les deux qui sont confondus.

Vous le savez, l'arc-en-ciel avait prévu une centralisation des trésoreries, mais qui ne prévalait que pour l'institut lui-même et pas pour les centres. Ce qui, du reste, nous a amenés à devoir essayer les remarques de la Cour des comptes quant à la communication des comptes et quant à la gestion des ressources des différents centres.

Vous avez vu toute la difficulté que nous avons rencontrée entre, d'une part, la Cour des comptes qui disait, pour faire bref : « Centralisez » et, d'autre part, le Conseil d'État – comme quoi c'est parfois très amusant – qui disait : « Attention, vous avez affaire à des ASBL donc il ne peut pas y avoir une immixtion dans la gestion. ». On avait là deux organismes importants : la Cour des comptes et le Conseil d'État, qui bien que reconnaissant la même chose, n'arrivaient pas aux mêmes conclusions. Cela, nous avait entraînés, dans un premier temps, pour suivre la Cour des comptes, à intégrer par cavalier budgétaire, dans le budget 2013, un dispositif d'intervention plus rapide sur les réserves des centres au bénéfice de l'institut.

Ici, tenant compte de la remarque du Conseil d'État, nous avons trouvé un système mixte que l'on appelle un droit de regard. En effet, cela est légitime, s'il y a des subventions accumulées. C'est d'autant plus vrai qu'on le voit à travers l'Institut des comptes nationaux, aujourd'hui, c'est tout le travail que nous avons réalisé dans l'ajustement budgétaire. Si l'ICN nous requalifie sur beaucoup de choses, on le sait, il nous a ouvert la voie à d'autres techniques. Tant que la région ou la fédération avance des moyens à un organisme qui est dans son périmètre et que cet organisme ne l'utilise pas, ne l'ordonne pas, ne l'exécute pas, la somme est considérée comme toujours appartenant à l'organisme qui le lui a versé. Cela relève de la région ou de la fédération.

Au regard de l'ICN, nous aurions pu, là aussi, comme la Cour des comptes nous le demandait, recentraliser la totalité. Cependant, vu qu'il y a une situation historique, et pour garder la logique de réseau de partenariat entre les centres et l'institut qui étaient très demandeurs de cette coordination plus centralisée, nous avons repris le droit de regard. D'ailleurs, nous avons prévu la présence d'un membre de l'institut dans les conseils d'administration et les AG des centres avec une capacité, le cas échéant, de pouvoir suspendre certaines décisions. Je considère que cela va à l'encontre du réseau de l'IFAPME et de la tutelle de légalité.

On a finalement un système de subsidiarité avec un contrôle, je ne dirais pas d'un commissaire, mais enfin qui s'apparente à un travail de commissaire.

Notre ambition, vous le savez, c'est de pouvoir, Madame la Présidente, espérer le voter aujourd'hui, peut-être dans 15 jours en séance publique, pour qu'il soit d'application le 1er juin 2013. Viendront alors un certain nombre d'arrêtés, dont le principal est déjà en

préparation, sur l'agrément des centres et des directeurs de centres.

Au passage, et j'en termine, chers collègues, en vous remerciant de votre attention. Sans avoir été trop long, j'espère, cela participe évidemment à la remise en forme et de fond de toute la politique de l'emploi, puisque l'on a eu trois décrets pour le Forem et on a le décret IFAPME qui vous est soumis ici. On a eu des contrats de gestion, bien sûr, on a eu des politiques nouvelles : accompagnement personnalisé, essais métiers, le décret Airbag ou, il y a 15 jours, en séance publique, le décret Sésame. Donc tout se poursuit. On va d'ailleurs avoir prochainement un décret « fourre-tout » en matière d'emploi qui va reprendre un certain nombre de corrections qui sont induites par les différents rapports d'audit ou d'évaluation que nous avons organisés dans différents secteurs de l'emploi, ou encore le décret sur les CISP. Autrement dit, nous aurons, à travers cette législature, revisité sur la forme et sur le fond, la quasi-totalité des dispositions en matière d'emploi pour mieux coller à la réalité économique et à notre volonté de dynamiser le marché de l'emploi et satisfaire à la fois les demandeurs qui cherchent du travail et les employeurs-entrepreneurs qui cherchent de la main-d'œuvre qualifiée.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je pense que l'on a un petit jeu que l'on peut peut-être imprimer et distribuer pour que nos amis puissent en prendre connaissance.

Mme la Présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre exposé.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Quelles sont les demandes d'intervention des collègues ?

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, chers collègues, tout d'abord je partage évidemment votre constat, et je pense que l'on peut en effet se réjouir des résultats de la formation d'apprentissage en alternance de l'IFAPME. Ces résultats sont terriblement encourageants, puisque vous l'avez dit : 86 % des diplômés trouvent du travail sur le marché de l'emploi ou poursuivent une formation qualifiante.

Je pense que ce décret a le mérite de positionner l'institut comme un acteur de référence de la formation en alternance et de clarifier toute une série de choses. Et c'est vrai que l'institut, à la différence de quelques autres OIP, fait finalement peu parler de lui, si ce n'est ces derniers jours.

C'est un peu ce qui m'inquiète : ce sont les relations

entre le comité de gestion les partenaires sociaux et le gouvernement. Notamment, j'y reviendrai, suite à des articles de presse, suite à la désignation d'un président et d'un vice-président comme le prévoyait le décret, et l'échéance du décret qui était début 2013, où l'on met en cause des nominations nébuleuses à la tête de l'IFAPME. Cela ne fait pas plaisir. Les partenaires sociaux vous l'ont écrit, l'ont écrit au gouvernement à travers nos courriers du 8 mai, manifestant leur mécontentement. Je souhaiterais connaître aussi la réaction que vous avez eue suite aux courriers et à votre décision de casser la décision du comité de gestion. Néanmoins, je trouve que c'est dommage, dans un secteur aussi essentiel et par rapport à un institut qui fait peu parler de lui dans la presse, mais qui est terriblement efficace sur le marché de la formation et de l'emploi. C'est vrai que ce n'est peut-être pas rassurant.

Vous avez évoqué toute une série de modifications comme une nouvelle formation de coordination et d'encadrement, comme le fait d'institutionnaliser le bureau décisionnel qui préparait les réunions du comité de gestion, le rôle et les missions de l'audit interne qui sont confirmés, la création d'un organe de coordination du réseau IFAPME et aussi le service centralisé de gestion des plaintes adressées à l'institut. Je n'ai aucun commentaire par rapport à cela.

Cependant, il y a deux commentaires et deux réserves que nous pouvons peut-être porter. C'est d'abord la nouvelle disposition concernant les nominations au comité de gestion. Vous dites que c'est le seul OIP où ce n'est pas le cas. En effet, je peux évidemment comprendre que le gouvernement agisse de la sorte. Il faut savoir avant que c'était à l'unanimité du contrat du comité de gestion que cela se faisait. Je souhaiterais avoir des précisions par rapport aux modalités qui ont été introduites, puisque vous avez cassé la décision du comité de gestion de début mars puisqu'il y avait la proposition qui avait été soutenue à l'unanimité d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président. Les mauvaises langues, soyons prudents, indiquent que le gouvernement avait quelqu'un à désigner et que c'est la raison pour laquelle la décision a été cassée.

Tout cela - et je reviens au climat qui existe aujourd'hui entre les partenaires sociaux - faisant partie du comité de gestion de l'IFAPME et le gouvernement, c'est un peu malencontreux, c'est un peu dommage, alors que le nouveau décret peut aller dans le bon sens.

N'est-il pas normal de désigner quelqu'un qui, dans le secteur de la formation, a quand même une maîtrise et une certaine expérience ? Et puis, qu'en est-il des intentions du gouvernement par rapport à la nomination d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président puisque la décision a été cassée ? Je pense que cette décision risque d'avoir aussi un impact sur le ressenti et l'ambiance au sein de l'IFAPME et des différents centres.

Là, Monsieur le Ministre et Madame la Présidente, j'ai une question qui était prévue concernant l'IFAPME et si vous me le permettez, je vais peut-être l'aborder ici. Monsieur le Ministre par rapport à cela et par rapport à la réaction du courrier des partenaires sociaux du 8 mai - vous le savez, je suppose, puisqu'il était adressé au ministre-président, mais je suppose que vous avez reçu copie de ce courrier - je souhaiterais connaître les réponses que vous comptez apporter.

Deuxième élément - je peux comprendre en partie - vous avez donc expliqué que les éléments donnés par la Cour des comptes et le Conseil d'État n'étaient pas identiques par rapport au projet de centralisation, aux mesures prévoyant la centralisation des trésoreries. On peut comprendre, en partie, les réactions de la Cour des comptes. Même si le Conseil d'État est très critique par rapport à cette centralisation, le tout...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Et vous le constatez comme moi, les deux positions sont contradictoires.

M. Jeholet (MR). - Le tout - cela c'est aussi une inquiétude réelle au niveau des différents centres - c'est par rapport à l'autonomie des centres. Donc que l'on puisse, à un moment donné, et que l'IFAPME puisse fonctionner en réseau, cela me semble une bonne chose. Vous avez d'ailleurs évoqué votre visite intéressante à Verviers. On peut constater que la plupart - si pas l'ensemble - des centres fonctionnent bien aujourd'hui.

On ne peut pas dire - comme dans d'autres secteurs pour lesquels vous avez demandé une étude et un audit - que l'on constate au quotidien des dysfonctionnements au niveau des centres. Au niveau des centres, on a finalement des outils qui fonctionnent bien avec une certaine autonomie qui me semble indispensable par rapport à la gestion de problématique de formations et d'emplois qui ne sont pas nécessairement identiques d'une région à l'autre. En tout cas, il y a, à chaque fois, des spécificités.

J'ai juste une inquiétude par rapport à ces mesures-là. Qu'en est-il de l'autonomie ? Si c'est pour avoir, pour une bonne série de raisons de bonne gouvernance, une centralisation des trésoreries et de la gestion financière, mais si c'est pour demain limiter l'autonomie des centres de l'IFAPME et de leurs projets - puisque vous savez aussi qu'il y a des centres qui ont bien géré, qui ont économisé en fonction de projets futurs - je pense que cela risque de poser un problème.

Voilà, Monsieur le Ministre, les deux réserves que nous manifestons par rapport à ce projet. Je pense que ce sont deux réserves relativement fortes. Cela risque aussi, pour la première, d'abîmer le climat entre le comité de gestion, les partenaires sociaux et le gouvernement. On sent les tensions palpables, suite aux différents articles de presse et à la volonté du

gouvernement de casser la désignation qui avait eu lieu et puis, par rapport à l'autonomie, je pense qu'en termes d'efficacité, d'optimisation du fonctionnement des centres, il faut éviter que toute autonomie soit perdue pour les centres. On n'a pas démontré qu'en centralisant nécessairement le tout sur le terrain, cela pouvait fonctionner beaucoup mieux sur le plan plus local des centres.

Monsieur le Ministre, je me réjouis de vous entendre par rapport à ces réserves.

Mme la Présidente. - Merci Monsieur Jeholet, M. Noiret avait demandé la parole.

M. Noiret (Ecolo). - Merci Madame la Présidente.

Je crois, Monsieur le Ministre, que l'on peut exprimer une satisfaction devant l'évolution. Soyons clairs, ceci n'est pas une révolution, c'est une évolution bienvenue d'un outil auquel je crois que, tous ici autour de la table, nous sommes attachés, non seulement parce qu'il pratique une méthodologie, une pédagogie qui a le résultat que vous indiquiez, mais parce que, simplement, l'alternance entre formation et pratique est un enjeu qui n'est sans doute pas assez, dans nos sociétés modernes et pas seulement en Wallonie, mis en valeur.

La capacité de pouvoir créer un aller-retour régulier et permanent entre la pratique, qu'elle soit professionnelle ou, peut-être dans d'autres secteurs, moins professionnelle, l'exercice de l'activité et la réflexion, la formation, la remise en question, l'imagination vers de nouvelles pratiques, c'est effectivement une méthodologie générale, au-delà simplement de la formation professionnelle qui, sans doute, devrait être plus souvent favorisée.

Je dis, à titre personnel et au nom de mon groupe, combien effectivement l'IFAPME et ce mécanisme de la formation d'alternance, qu'il est important de s'y attacher ; il est important de le rendre efficient, il est important d'améliorer régulièrement. Ceci est une amélioration. On peut supposer qu'il y en aura d'autres évidemment - on sait combien un texte n'est jamais totalement définitif - sans oublier, bien entendu, que si l'IFAPME, et on en est tous heureux, est aujourd'hui considérée comme un organe-pivot de la formation en alternance, il y a aussi d'autres filières qui pratiquent l'alternance avec des publics divers, des publics encore un peu plus éloignés de l'emploi.

C'est donc aussi l'occasion de rappeler combien, à la fois l'IFAPME, mais d'autres organismes, pratiquent avec bonheur une méthodologie qui mérite notre attention.

Alors, l'évolution est intéressante à divers égards parce qu'il y a effectivement cette affirmation que je viens d'évoquer. Il y a la réorganisation en un réseau plus cohérent. Je ne suis pas certain que l'enjeu majeur soit de centraliser. La centralisation pour la

centralisation, à mon sens, n'a pas beaucoup d'intérêt.

Ce qui, par contre, est extrêmement important - et c'est là qu'au-delà du texte que nous votons, qui est en débat et que certains d'entre nous voteront aujourd'hui - c'est qu'il y a une attention permanente, régulière à mener, non par sur la centralisation, mais sur la cohérence. Exemple : sur des pratiques pédagogiques, sur la cohérence organisationnelle, sur l'organisation des ressources humaines, sur les comptes et patrimoine. Comment évalue-t-on ? Quels sont aussi les partenaires financiers, les différents groupes ? Comment peut-on améliorer l'outil ? C'est effectivement une réflexion importante.

Il y a aussi la cohérence mise en oeuvre entre - cela avait été évoqué assez fortement par le Conseil économique et social de Wallonie - la durée du mandat des dirigeants et la durée du contrat de gestion. Il y a aussi la question qui me semble importante à mettre en exergue : l'exigence d'une logique de service public à la fois sur les enjeux de continuité, de services universels.

J'avais d'ailleurs une question Monsieur le Ministre et il n'y a pas de problème, si vous avez besoin d'un peu de temps, je peux attendre. Le Conseil d'État évoquait une inquiétude à propos de la cohérence entre le texte et tous les enjeux liés à la directive « services », sur les services d'intérêts généraux. Est-ce bien cela la réponse à cette question, car ce n'est pas très clair, à mon sens, encore ? J'imagine que les réponses que vous allez donner vous nous aider à y voir plus clair. Comment mettons-nous en oeuvre la réponse à cette inquiétude qui pourrait venir à propos d'un mécanisme que l'on pourrait, à un moment donné, qualifier d'être d'État ? Donc, c'est effectivement - on le sait - un point extrêmement sensible et il est utile que nous puissions voir clair et que nos travaux parlementaires puissent permettre de clarifier les choses à cet égard.

De manière générale, je dirais que les remarques du comité économique et social de la Cour des comptes et du Conseil d'État - avec la petite difficulté qui a déjà été évoquée, je n'y reviens pas - ont été plutôt prises en compte.

On peut donc se féliciter à la fois, vous l'avez indiqué tout à l'heure dans votre présentation que cela avait pris du temps, de l'écoute d'un certain nombre de partenaires, de l'organisme lui-même.

Il restait une question en suspens : c'est l'information au ministre des Pensions. Pouvez-vous nous donner la réponse là dessus. Évidemment, ce n'est pas dans le texte. Le Conseil d'État s'inquiétait de cela en disant : « Attention, vous devez informer le ministre des Pensions parce que, sur un certain nombre d'aspects du travail,... ». Bon, ce n'est pas essentiel, mais qu'au moins les choses soient clarifiées là dessus.

Mon collègue a également évoqué un élément que

je n'exprimerai pas exactement de la même manière. Je n'ai pas trop de difficulté à concevoir que l'on modifie et que l'on rende plus cohérent l'ensemble des mécanismes de désignation des comités de gestion et autres. Je crois surtout que ceci révèle - et il y a les articles de presse auxquels mon collègue a fait allusion - qu'il y a une confiance à retisser.

J'ai quand même reçu aussi des mails et des courriers concernant une pratique qui était courante, auparavant, et qui avait ce mérite de constituer un consensus large, puisqu'il fallait l'unanimité des membres pour désigner le président et le vice-président. Il y a, de la part des acteurs, le sentiment d'être dépossédés d'un espace de décision. On peut le reconnaître, cela ne veut pas dire qu'ils ont raison. Cela veut dire qu'il y a la possibilité, pour le gouvernement, de prendre une autre décision. Le décret le consacre. Il sera voté, j'imagine, par une majorité en tout cas.

À côté de la révélation qui est faite de ces inquiétudes, il y a la nécessité, me semble-t-il - et je voudrais vous entendre là-dessus - de retisser ce rapport de confiance, parce qu'il est absolument nécessaire, entre le gouvernement, d'une part, et les pouvoirs publics de manière générale et un OIP qui est quand même un instrument sur lequel nous portons à la fois beaucoup de confiance et d'espoirs pour aider nos jeunes et moins jeunes - parce que l'on n'est pas forcément dans des limitations fermes et strictes à cet égard - à pouvoir embrasser la carrière professionnelle que ce soit sous forme d'indépendant, de gérant d'entreprise ou, en tout cas, porter des projets qui valorisent ou qui dynamisent notre économie.

Voilà, Monsieur le Ministre, mes appréciations. Vous avez compris qu'elles sont globalement positives, qu'elles relèvent un certain nombre d'éléments qui sont aptes à nous rassurer sur l'évolution de cet outil, et puis quelques éléments qui méritent de continuer à être travaillés.

Mme la Présidente. - La parole est à Monsieur Lebrun.

M. Lebrun (cdH). - Je serai très bref. Je pense que l'IFAPME est, de fait, l'outil par excellence de la formation en alternance. C'est véritablement l'institut des centres qui montre combien le fait de plonger des jeunes, ou des moins jeunes comme M. Noiret l'a dit, dans la réalité du travail avec une formation dispensée par des professionnels est véritablement le modèle que l'on devrait promouvoir à l'intérieur de toute l'alternance.

Incontestablement, les chiffres donnés par M. le Ministre montrent que l'intégration de ceux qui ont suivi les cours, que ce soit les apprenants ou les chefs d'entreprises, dans le monde professionnel, montre la performance que les autres filières n'atteignent évidemment pas. Je crois que c'est vraiment un outil

extrêmement performant.

Deuxième élément, M. Jeholet l'a dit, on en parle très peu - et c'est bien cela le drame - parce que l'IFAPME et ses centres sont mal connus parce que, tout simplement, ils se font mal connaître. Il y a toujours dans la population, l'idée qu'entrer en apprentissage c'est après avoir raté tout le reste. Or, on constate que, dans des pays comme l'Allemagne, l'alternance reste un des éléments tout à fait fondamentaux pour l'intégration dans la vie professionnelle et que le contact avec le monde de l'entreprise, dès 14, 15 ou 16 ans, est un des éléments qui permettent l'intégration.

Je pense que l'on devrait donner à l'institut - je suppose que M. le Ministre y est sensible - la mission d'inverser une logique que « le col blanc est nécessairement supérieur au col bleu ». C'est un des éléments, me semble-t-il, que l'on doit donner comme mission.

Troisième considération, l'Inspection des finances fait une remarque à propos du rapport statutaire contractuel. Je pense que, dans ce secteur, favoriser le contractuel est un élément fondamental. Il n'y a pas de statutarisation dans un domaine comme celui-là qui pourrait se justifier. Ce qu'il faut, évidemment, c'est la souplesse, c'est pouvoir répondre à des préoccupations du moment et de manière immédiate. Le rôle des centres est évidemment important. S'ils sont bloqués, comme dans d'autres secteurs que l'on connaît bien, il est clair que l'on va vers de l'immobilisme.

Dernier élément, je crois que le rôle du politique est réaffirmé ici. On peut en discuter, Monsieur Jeholet, mais incontestablement, on ne doit pas laisser une machine tourner sur elle-même, sans avoir des implications précises au niveau politique. Il me semble que nous avons, ici, un décret qui fait la part des choses en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à Monsieur Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je vais essayer de ne pas répéter ce qui a été dit par les orateurs précédents. Je viens, et tout le monde le sait, d'une communauté où la formation en alternance a été développée depuis un certain nombre d'années, voire de décennies déjà, et je peux témoigner des potentialités qu'offre cette formation en alternance, si elle est bien pratiquée par l'ensemble des acteurs, à commencer par le politique, jusqu'aux opérateurs de terrain que sont, d'une part, les entreprises et, d'autre part, les centres de formation.

En termes d'efficacité, je peux effectivement témoigner qu'il y a certainement un intérêt à améliorer le statut de la formation en alternance par rapport aux autres modes de formation, que l'on parle de la formation initiale pendant l'âge de la scolarité, que l'on parle de la formation continue le long de la vie, que l'on

parle aussi de la formation comme chef d'entreprise. Cette efficacité se traduit par plusieurs paramètres, par exemple, le temps dont le jeune a besoin pour trouver l'emploi est relativement court par rapport aux autres modes de formation ; bon nombre de jeunes ont déjà décroché de l'emploi avant que la formation ne soit terminée.

Deuxièmement, le nombre de personnes qui se trouvent dans les statistiques du chômage et qui sont titulaires d'un diplôme de formation en alternance, dans notre communauté en tout cas, est largement inférieur comparé au nombre de jeunes qui disposent d'un diplôme d'enseignement secondaire. Donc, en termes d'efficacité pour la recherche d'un emploi, apparemment, selon les statistiques du chômage, cela démontre l'efficacité.

Troisièmement, bon nombre de jeunes formés dans cette filière s'installent comme indépendants et créent d'abord leur propre emploi, parce qu'ils ont appris leur métier dans l'entreprise et non pas nécessairement dans un milieu protégé. Ils ont exercé dans l'entreprise, dans la réalité de tous les jours, créant d'abord leur propre emploi et ensuite peut-être, tout au long de leur vie deux, trois ou x emplois en plus.

Quatrièmement, il y a des entreprises très performantes qui ont construit leurs activités économiques sur cette formation en alternance, sachant qu'ils souhaitent former eux-mêmes les jeunes qu'ils vont ensuite embaucher. C'est une première remarque et je ne peux que me réjouir que la formation en alternance, à travers ce décret, soit réconfortée. C'est un bon pas dans le bon chemin. Sera-ce le dernier pas ? C'est l'avenir qui nous le dira. Faudra-t-il, après celui,, peut-être en faire d'autres ? Probablement que oui, mais pour l'heure, c'est un bon pas dans la bonne direction.

Deuxième considération, il est également important qu'au niveau du réseau dans son ensemble, on établisse la cohérence, une structure capable, d'une part, de sauvegarder la réactivité des centres sur le terrain qui doivent répondre à l'ensemble des besoins spécifiques de chacune des sous-régions, tout en étant, en quelque sorte, une espèce de tutelle obligeant les centres à s'inscrire également dans la politique globale voulue par le gouvernement.

Cela me semble quelque chose d'assez important parce que cela permettra, à l'avenir, d'établir la formation en alternance comme une véritable alternative en matière d'apprentissage par rapport aux apprentissages, tels que pratiqués actuellement. Deuxièmement, cela permettra également d'apporter une série de réponses pratiques par rapport à l'ensemble des défis que nous observons déjà depuis des mois, des années, voire depuis des législatures déjà.

Ce n'est pas la première fois que l'on parle de pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains métiers.

Il me semble que la formation en alternance peut être une des réponses parmi une série d'autres réponses, pour répondre à ce défi dont nous parlons abondamment depuis déjà un certain nombre d'années.

Troisième considération, je ne vais pas être long sur ce sujet, mais chaque année m'a rappelé que la Cour des comptes avait fait une série de remarques et j'espère qu'à travers ce décret, on pourra également répondre aux remarques de la Cour qui ont été exprimées à l'égard de l'IFAPME en ce qui concerne un certain manque de transparence, en ce qui concerne une certaine absence de contrôle efficace du nombre de participants aux formations organisées, en ce qui concerne la difficulté de vérifier systématiquement le respect de la réglementation des marchés publics sur la base des justificatifs, ou en ce qui concerne le retard dans « l'inventorisation » du mobilier et du matériel subventionnés par l'institut.

Il me semble donc que le décret qui nous est proposé aujourd'hui va aussi contribuer à trouver une série de réponses par rapport à ce genre de thématiques.

Quelques réflexions. La première est que nous ne nous préoccupons pas pour la première fois de la formation en alternance. Lors des législatures précédentes et aussi dans d'autres contextes institutionnels, le thème a été mis à l'ordre du jour. Je cite, à titre d'exemple, que lors de la précédente législature, il y avait un accord de coopération entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, et la Cocof, accord qui a d'ailleurs été approuvé par les trois parlements, et qui se prononçait sur une série d'avancées qui doivent évidemment être concrétisées afin de rendre le dispositif pleinement opérationnel. De même, que dans le Programme national de réforme 2012, les gouvernements ont décidé de lancer un groupe de pilotage chargé d'actions de promotion et de soutien à l'alternance. La question n'est pas seulement de se préoccuper de la matière en tant que gouvernement, que législateur, mais aussi de vérifier les résultats que les différentes actions que l'on a déjà initiées en la matière ont montrés sur le terrain.

Où en sommes-nous donc par rapport à l'ensemble des propositions et des projets qui avaient été initiés lors des dernières législatures ? Le souci est évidemment d'aboutir à la création d'un temps de contrat d'alternance partagé par tous, avec différents barèmes, pour qu'il n'y ait plus de concurrence entre l'un et l'autre, ainsi que d'un organisme-pilote de l'alternance prenant en compte les avis de tous les acteurs concernés et veillant à donner à ces projets toutes les assurances juridiques. Où en sommes-nous ?

Je rappelle également que le Conseil économique et social de la région a fortement souhaité que l'on passe du stade de la décision sur des décrets, au stade de la concrétisation d'une série d'objectifs. Les partenaires qui sont réunis autour de la table du Conseil économique et

social ont évidemment souhaité qu'un statut unique en alternance soit créé via une harmonisation vers le haut, clarifiant la situation pour les jeunes et évitant une série d'effets pervers.

Deuxième réflexion, on constate, ces derniers temps, qu'il y a quand même une certaine évolution en termes de participants à cette filière de formation. D'une part, on constate une diminution de la population en apprentissage de l'ordre de 3 %, compensée, en partie en tout cas, par une augmentation de la population dans la formation de chef d'entreprise dans les mêmes proportions. La question est de savoir comment l'expliquer. Est-ce un effet dû à la crise économique ? Est-ce un effet dû à la démographie ? Est-ce parce qu'un certain nombre de jeunes s'inscrivent dans cette filière après l'âge de la scolarité obligatoire, donc après 18 ans, et ne peuvent plus être comptabilisés dans la catégorie des contrats d'apprentissage en tant que tels ? Quelle est l'explication par rapport à cela ?

Je tiens évidemment à attirer l'attention sur l'importance d'établir cette formation en alternance comme étant une formation à part entière et non pas comme une formation de deuxième chance par rapport à l'enseignement de plein jour. Sinon, on risque toujours de coller à cette formation en alternance une image en quelque sorte de deuxième chance, comme si les participants étaient des perdants de la formation de plein jour.

Dans le même ordre d'idée, les jeunes qui décrochent en cours d'apprentissage et de stages sont assez nombreux. Suivant certaines informations, les abandons seraient vraiment fréquents, pouvant monter parfois jusqu'à 60 %, et c'est évidemment différent selon les secteurs. C'est moins flagrant dans le secteur de la construction où il y a une forte demande de main-d'oeuvre, mais dans d'autres secteurs, cela peut être assez marquant.

La question est donc de savoir quels sont également les outils que le gouvernement souhaite implémenter afin de réduire le nombre d'abandons et de ruptures, car le taux d'insertion est pour le moins positif. C'est la deuxième question que je souhaitais poser.

La troisième réflexion tourne évidemment autour de la question sur les outils que M. le Ministre souhaite mettre en place pour éviter qu'à l'avenir, on soit à nouveau confronté avec les mêmes remarques de la Cour des comptes. Quels sont les moyens - dans la très forte probabilité de l'adoption de ce décret - que le gouvernement souhaite mettre en place sous forme d'arrêtés du gouvernement dans la suite, pour éviter que ces difficultés, telles qu'elles ont fait l'objet du 24e Cahier d'observations de la Cour des comptes, soient reformulées tôt ou tard ?

Voilà quelques réflexions et en fonction des réponses du ministre, je me permettrai de creuser l'un ou l'autre

aspect de la discussion.

Mme la Présidente. - La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). - Madame la Présidente, tout simplement, je souhaite compléter ce que mon collègue, M. Lebrun, a évoqué tout à l'heure, pour souligner - parce que nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises, soit en groupe soit à titre personnel, de rencontrer les dirigeants de l'IFAPME et aussi les stagiaires et les enseignants - et pour insister sur le fait que l'IFAPME est, et reste, un bon outil de formation, avec des taux de réussite importants, on l'a évoqué tout à l'heure. Nous avons pu nous rendre compte de la pertinence de leurs actions lors des visites que nous avons eues l'occasion de faire par rapport à cette technique de l'alternance qui est une bonne technique. Il faudrait essayer de la pousser encore un peu plus loin.

Monsieur le Ministre, vous évoquez, dans votre projet de décret, toutes ces techniques et aussi l'autonomie de gestion nécessaire à la réussite de ces actions de l'IFAPME, mais qui déroulent aussi la liberté d'action. Le décret tel qu'il nous est livré aujourd'hui est effectivement la mise en place d'actions demandées par l'IFAPME, lui-même, par son comité de gestion. Lorsque l'on regarde le décret qu'il concrétise aujourd'hui, les orientations du contrat de gestion, c'est effectivement dans ce sens-là que nous pouvons l'examiner de manière tout à fait positive, tout en continuant à travailler sur la mise en réseau de cet outil avec une dimension de globalisation que nous voulons effectivement évoquer. Vous le faites, Monsieur le Ministre, en relevant dans un certain nombre d'articles - et on les listera tout à l'heure dans l'examen article par article - la dimension globale.

Le toilettage d'un certain nombre d'articles du texte - si vous me permettez l'expression - est pour mettre en phase l'IFAPME avec le réseau global, parce que toute la politique de l'emploi, en Région wallonne, vient après les SAACE, le décret Airbag, SESAM, les Juniors indépendants. C'est peut-être, là, le repositionnement global de la dimension de la politique de l'emploi qui nous apparaît aujourd'hui. Ce sont des ajustements dans les différentes mesures de l'emploi. Aujourd'hui, ce n'est pas une révolution, mais plutôt ces ajustements. C'est une dimension qui nous paraît importante.

Il y a des remarques du Conseil économique et social de la Région wallonne ainsi que des remarques du Conseil d'État. Les remarques sont parfois divergentes et le gouvernement a dû trancher. L'intervention d'aujourd'hui ne fait que constater ces éléments-là, indique qu'il faut continuer dans ce sens-là et que l'on peut compter sur l'outil pour en faire un outil de remise à l'emploi de niveau de formation satisfaisant et en constante évolution. C'est aussi la démarche par rapport au personnel qui vient et qui agit avec un savoir-faire d'entreprise qui est une dimension au jour le jour de

celle-ci.

Nous soutiendrons ce projet de décret, dans le sens où il repositionne l'institut que nous apprécions dans ce qu'il fait. Autant le dire, quand quelque chose fonctionne bien.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - J'ai oublié une petite considération d'ordre juridique. Dans l'avant-projet de décret tel que soumis pour avis au Conseil d'État, je vois dans l'article 2, 4°, la définition de la notion de l'apprentissage comme étant un mode de formation qui répond à l'obligation scolaire. C'est repris textuellement dans l'avant-projet. Le Conseil d'État, lorsqu'il rédige et publie ses avis, produit de la lecture passionnante. L'avis du Conseil d'État relève : « à l'article 2, 4°, en projet, la Région wallonne n'est pas compétente pour déterminer que l'apprentissage constitue une formation qui répond à l'obligation scolaire ». Il n'y aurait donc pas une compétence de la région puisque la formation, dès qu'elle s'adresse aux jeunes qui sont toujours en scolarité obligatoire, reste toujours une compétence de la Communauté française.

Dans le projet de décret que vous soumettez, je vois que dans la définition de l'apprentissage, la référence qui répond à l'obligation scolaire est enlevée, elle n'est plus dans le corps du décret. Par contre, je vois dans l'exposé des motifs, dans le premier paragraphe, que « plus de 200 formations dans une multitude de secteurs professionnels, et cela, selon deux formules : l'apprentissage à partir de 15 ans et la formation de chef d'entreprise dès 18 ans ». Je souhaiterais avoir tous mes apaisements sur le plan constitutionnel, parce que nous avons tous juré d'observer la Constitution. Cela ne risque-t-il pas de coïncider tôt ou tard ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je remercie les uns et les autres parce qu'il y a globalement une appréciation positive à l'égard de la démarche de l'IFAPME. C'est suffisamment rare pour que ce soit mentionné. Sur le décret, il y a aussi un intérêt même si quelques questions pointent, avec deux versions. Pour les uns, M. Jeholet a voulu défendre cette position qui est tout à fait respectable, c'est l'autonomie, il faut faire confiance. Dans d'autres cas, on entend M. Stoffels dire : « et le gouvernement, et le ministre, que va-t-il faire ? ».

Il faut qu'il y ait une articulation entre l'autonomie de gestion d'un côté, l'harmonisation des pratiques et des impulsions politiques de l'autre. C'est le carrefour même de la démarche IFAPME. On ne peut pas dire : « Mesdames et Messieurs, vous avez 60 millions d'euros, faites-en bon usage. Le gouvernement ne

vérifiera que l'usage de ceux-ci sans vous fixer des objectifs, des impulsions politiques ou des corrections ». Nous ne pourrions pas aller jusque-là. De la même manière, le gouvernement ne peut pas non plus s'arroger le droit d'aller détecter les indépendants, les DPE, de fixer la méthodologie ou un certain nombre d'éléments dans la relation de l'apprenant avec son tuteur.

On voit donc bien que nous sommes là au carrefour d'un lien entre :

- premièrement, l'entreprise ou l'indépendant qui accueille le jeune ;
- deuxièmement, le jeune lui-même qui peut se tromper, se décourager, abandonner ;
- troisièmement, la gestion des centres qui correspond à une longue tradition ;
- quatrièmement, l'émergence depuis le 17 juillet 2003 d'un nouvel OIP faitier qui s'intitule maintenant IFAPME ;
- cinquièmement, le gouvernement.

Tout cela pour dire que cela renvoie aussi à l'histoire. Je le dis à M. Jeholet, rappelons-nous que jusqu'il y a dix ans, l'IFAPME était une ASBL et que les centres qui travaillaient en partenariat avec celui-ci étaient aussi des ASBL. En 2003, l'Arc-en-ciel décide de le transformer en OIP et apporte une première modification importante puisque les partenaires syndicaux vont désormais faire partie du comité de gestion. Jusqu'en 2003, il n'y a pas de syndicat. C'est le banc patronal uniquement qui compose le conseil d'administration et qui, en son sein, va coopter ou cooptait les président ou vice-président.

Ensuite, il y a eu cette évolution qui fait qu'aujourd'hui, on a dans le comité de gestion, un président et un vice-président, ensuite quatre représentants du banc des travailleurs, quatre représentants du banc patronal ou des classes moyennes, puis quatre représentants-employeurs indépendants de certaines branches d'activités comme la construction. Nous n'avons pas d'emblée un modèle paritaire comme on le connaît au Forem. C'est une des spécificités de l'IFAPME qui est liée au fait que l'essentiel de sa formation est dispensé dans le cadre de l'alternance, en lien avec le monde des indépendants ou de la formation en alternance.

Je suis très fier, comme ministre de la Formation, des résultats engrangés, que continue à engranger l'IFAPME. Il y a une relation de confiance. Il se fait que, malheureusement, au mois de septembre de l'année dernière, Jacques Devergnies s'est tué en voiture. C'était un excellent président, avec lequel nous avons de formidables relations. C'est avec lui que nous avons préparé le contrat de gestion et le décret, ainsi qu'avec son administrateur général, que vous connaissez bien, M. Bounameaux. M. Devergnies ne venait pas professionnellement du secteur de la formation et de l'alternance. Il était également directeur général à la Loterie nationale. On voit qu'il s'agissait d'un autre

profil. Il n'empêche, avec lui et M. Bounameaux, nous avons tissé une politique nouvelle qui a d'emblée voulu implémenter des essais métiers à l'IFAPME, ce qui n'existait pas. On peut parler d'autonomie, mais le politique a dit : « Nous souhaiterions qu'il y ait des essais métiers parce que c'est de nature à empêcher un certain nombre d'abandons ou de jeunes qui ont fait un mauvais choix de métier ou de formation ».

C'est aussi dans ce cadre-là, que nous avons mis sur pied toute une politique de lutte contre l'abandon et la rupture. Passer par les renforcements des équipes de tutelle et des équipes éducatives, la sectorisation des délégués à la tutelle, la généralisation des classes d'accueil afin de permettre aux primo-arrivants de s'inscrire, même s'ils n'ont pas encore d'entreprise qui peut les accueillir en stage. C'est le bilan effectué avec l'apprenant un peu comme nous le faisons au sein du Forem avec le conseiller personnalisé et la confirmation de ces choix professionnels, du choix de l'alternance et, surtout, du choix de l'entreprise. Vous pouvez parfaitement faire le choix d'un métier qui vous convient, mais ne pas vous sentir bien dans l'entreprise qui vous accueille.

C'est aussi un meilleur dispositif d'orientation avec une carte itinéraire métiers, avec les stages et découvertes métiers. C'est l'adaptation du profil de délégué à la tutelle. Notamment, nous avons voulu renforcer les visites en entreprise pour voir comment le jeune était accueilli, formé, supervisé.

C'est l'amélioration des outils de suivi. Je pense, par exemple, au carnet de formation en entreprise qui est d'ailleurs rempli par le délégué à tutelle. Le guide de l'apprenti, c'est-à-dire les tâches à accomplir en entreprise par l'apprenti, pour éviter qu'on ne le dévoie finalement, comme un salarié à faible qualification et sans véritable revenu.

C'est tout le carnet du suivi, c'est l'action de remédiation - cela c'est nouveau - et d'accompagnement à la rupture après l'abandon où, pendant trois mois, nous le suivons. C'est aussi l'analyse des causes de rupture. Tout cela fait que c'est un dialogue que nous avons eu, cabinet et responsables de l'institut, avec bien sûr les centres, avec une volonté dans le chef de l'institut s'étant rallié à la volonté du gouvernement, de l'implémenter dans tous les centres.

Pour certains centres, ce n'était pas une nécessité, ce n'était pas une évidence, mais nous, nous souhaitions qu'il y ait cette politique. Voilà des axes nouveaux que nous avons voulu implémenter. C'est - tout à l'heure on l'a cité - le succès considérable rencontré par les juniors indépendants. Ce n'est pas venu par les centres, ce n'est pas venu par l'institut. C'est une action que nous avons proposée dans le cadre et dans la droite ligne du plan Airbag pour favoriser, pour susciter l'esprit d'initiative et devenir indépendants. C'est vrai que nous avons, bien sûr, laissé le soin autonomie de gestion aux différents

centres de faire la sélection des jeunes et la sélection des indépendants et des TPE qui étaient partenaires de l'opération. Mais, à nouveau, l'impulsion politique vient du gouvernement, sa concrétisation dans le chef de l'institut et son implémentation dans le chef des centres même si bien sûr, nous devons en faire l'évaluation après coup.

C'est aussi, chers collègues, le recrutement de ce que j'appellerais des *missi dominici* pour aller chercher de nouveaux indépendants et de nouvelles TPE. Qu'avons-nous constaté ? C'est qu'en fait, il y a une espèce de huis clos. C'est-à-dire que ce sont les mêmes entreprises, où l'apprenant est très content de l'IFAPME, et à son tour, il devient tuteur. Cependant, on ne sort pas facilement du carnet d'adresses utilisé habituellement. Si nous voulons faire la promotion en alternance, Monsieur Stoffels, c'est une de vos questions, nous avons décidé et nous l'avons demandé à l'IFAPME, de recruter de nouveaux collaborateurs - je crois qu'il y en a six - pour aller démarcher dans les entreprises en disant : « Êtes-vous prêts à prendre un jeune ? ». C'était une démarche qui ne se faisait pas avant parce que l'on avait les carnets d'adresses habituels, parce qu'il y avait le nombre de jeunes et nous avons voulu l'ouvrir à d'autres activités.

Voilà, je ne donne que ces quelques exemples-là pour dire : « Oui, il y a une véritable politique partagée de l'alternance avec des accents nouveaux ». C'est un premier aspect entre autonomie, régulation et évaluation.

Le deuxième - mais je ne voudrais pas qu'on limite tout ce décret à cela puisque c'était un article de presse que je ne peux que regretter et dont je ne suis pas responsable, il y a beaucoup d'articles de presse dont on se passerait, mais c'est comme cela - n'a pas eu les mots choisis tant à l'égard des deux candidats président et vice-président qui sont d'excellents candidats. La seule chose c'est que, pour le dire très simplement, le commissaire a dit : « Attention, un décret va arriver ». La preuve, il est ici. D'ailleurs, la lettre de protestation, on vient de le rappeler, date de la semaine dernière. Donc on a dit : « Attention » parce que le gouvernement va faire comme il le fait pour tous les autres OIP. J'ai pris ici une liste. Pour le Forem, c'est l'article 10 du 6 mai 1999. Pour l'AWEx, c'est l'article 4 du 2 avril 1998. Pour l'AWT, c'est l'article 6 de février 1999. J'en passe et des meilleurs. Pour tous les organismes wallons, la SOWAER, et cætera c'est le gouvernement qui désigne les présidents et vices-présidents. Ce n'était pas le cas ici, pour des raisons historiques que j'ai rappelées, en relation avec leur statut d'ASBL. Nous leur avons dit : « Nous souhaitons dorénavant que ce soit une prérogative du gouvernement ». Pourquoi ? Pas que nous serions opposés aux personnes qui étaient proposées, mais n'oublions quand même pas que le président ou le vice-président, ou les deux, doivent faire œuvre d'arbitrage. Puisque nous avons deux bancs : un banc patronal et un banc syndical, à un moment donné, il faut bien que quelqu'un tente de réconcilier les points

de vue. Dès lors que l'on privilégie un banc par rapport à l'autre, surtout dans des considérations liées à l'alternance où on est souvent querellés : « S'agit-il d'un apprenant, d'un stagiaire, d'un étudiant ou d'un travailleur ? », il faut qu'il y ait ce type d'arbitrage.

Deuxième élément, le président et le vice-président se doivent aussi d'être des relais du gouvernement. Lorsqu'on veut impulser une nouvelle politique, ils doivent pouvoir dire : « Attendez, nous avons rencontré le gouvernement, il y a une décision, un arrêté, un décret, et nous sommes là aussi pour le faire vivre ». Sachant quand même, ne nous leurrions pas, chers collègues, que la quasi-totalité des moyens de l'IFAPME vient d'une dotation publique, il était difficile de concilier cela avec une forme de cooptation, quelle qu'en soit la bonne motivation.

Dernier élément, c'est que l'IFAPME évolue. L'IFAPME est un des grands fournisseurs pour les candidats Airbag. Qui gère la sélection des airbags ? C'est une commission instituée au sein du Forem. Demain, nous allons avoir un décret, je l'espère, Madame la Présidente, et je réponds ainsi à M. Stoffels, qui va organiser l'alternance dans le plus gros outil dont nous disposons, à savoir le Forem.

Vous imaginez bien que la découpe entre le Forem et l'IFAPME ne va pas être simple. Il n'est pas question, dans notre chef, d'aller retirer à l'IFAPME ce qui fonctionne bien pour aller le confier au Forem. Il faut dès lors que le Forem ait une démarche complémentaire pour d'autres types de public, notamment des grandes entreprises qui sont très peu présentes ou quasiment absentes de l'alternance. L'alternance, c'est souvent des indépendants et des petites unités de 7 ou 8 personnes. Dès lors, il y avait un des candidats – qui d'ailleurs a d'énormes qualités – qui était à la fois directeur au Forem et candidat à l'IFAPME, cela pose évidemment des difficultés, à l'avenir, de relation d'équilibre entre l'IFAPME et le Forem et les partages de compétences ou de prérogatives voire de moyens qu'il faudra organiser.

Voilà les raisons qui expliquent, me semble-t-il, largement, comme dans tous les autres OIP, le choix. Il ne s'agit pas d'un recrutement. J'ai eu une question parlementaire disant qu'on allait recruter un président. Non, on ne recrute pas un président, on désigne un président pour un mandat déterminé.

Autre question de M. Jeholet et elle a toute son importance. C'est vrai que l'on doit être très subtil, c'est la relation entre la faïtière qui a été instituée sous l'arc-en-ciel le 17 juillet 2013, et les centres. M. Jeholet présente le tableau – et je peux le comprendre – d'une manière quasi parfaite en disant : « Tout cela fonctionnait bien. ». Du reste, la Cour des comptes nous avait émis un certain nombre de réserves. Qu'est-ce que je veux relever ou tenter de vous faire partager, Monsieur Jeholet ? D'abord, entre les centres, les conditions de recrutement étaient différentes. Ce qui

pose déjà un premier problème, alors qu'ils sont tous subventionnés par votre autorité, par le vote de vos budgets.

Je relève que les conditions de rémunérations sont totalement différentes puisque – et pardonnez-moi de parler de manière peut-être plus sonnante et trébuchante – mieux vaut être directeur de centre que d'être administrateur-général de l'IFAPME. En effet, que les barèmes sont sans commune mesure. Les cadres, la gestion des ressources humaines ne sont pas les mêmes. L'autonomie dont bénéficient certains centres n'est pas la même. Certains sont verticalisés et d'autres sont tout à fait autonomes. Nous avons, et c'est un héritage du passé, et c'est en cela, me semble-t-il – et je remercie M. de Lamotte qui a très justement indiqué qu'il s'agissait d'une évolution, d'un juste complément par rapport aux pratiques dénoncées par la Cour des comptes depuis 2003 – auquel nous devons répondre aujourd'hui. Les méthodes pédagogiques n'étaient pas les mêmes. Si une méthode fonctionne bien d'un côté, il serait quand même utile qu'elle soit partagée de l'autre. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, face à des situations tout à fait disparates, mais alors qu'ils bénéficient tous du crédit public, la Cour des comptes exige de notre part qu'il y ait transparence, qu'il y ait des règles uniformisées et qu'il y ait une coordination, voire une harmonisation.

C'est un collègue de M. Jeholet qui avait relayé, dans une autre commission que nous avons tenue ensemble, les remarques de la Cour des comptes en disant qu'il faudrait trouver une solution.

Nous avons alors évoqué le projet de décret et pour ceux qui faisaient partie de la commission à ce moment-là, ils ont entendu M. Duchêne dire : « La cour retire ses remarques puisque le projet de décret y répond ».

Ensuite le Conseil d'État a remis son avis sur le projet de décret et le Conseil d'État a dit : « Attention, vous avez affaire à une nature d'ASBL, donc c'est une législation fédérale. Vous devez respecter l'autonomie de gestion même si – reconnaissons le – ce sont des ASBL para-publiques par l'importance des dotations qu'elles reçoivent par ailleurs ».

Nous avons repris cette formule de droit de regard, d'une évocation par l'institut si les choix ou les investissements décidés ou les recrutements de personnel par ces centres ne coïncidaient pas aux règles harmonisées ou à l'intérêt même de l'IFAPME.

C'est donc bel et bien une confiance renouvelée, réitérée à l'égard des centres mais bien sûr sous la coordination, la supervision ou l'impulsion de l'IFAPME et aussi – reconnaissons-le – pour avoir une économie d'échelle.

Vous savez, on voit bien qu'entre la SRWT – je me rappelle d'un ancien mandat – et le groupe TEC il y a un certain nombre de missions qui sont gérées par la

SRWT et d'autres par les TEC sous-régionaux. Une meilleure découpe de l'intervention des uns et des autres, à un moment où l'on a pas mentionné – mais je veux le dire – l'IFAPME enregistre tous ses excellents résultats à budget constant. En effet, à l'exception de quelques budgets dédicacés, comme « airbag junior indépendant » ou les recrutements des *missi dominici*, tout le reste est fait sans indexation depuis 2009 avec le succès que l'on connaît en la matière.

Voilà, me semble-t-il, pour les deux remarques émises par M. Jeholet. Le gouvernement – vous me demandiez la suite Monsieur Jeholet – a annulé la nomination, eu égard à l'éminence de l'adoption de ce décret – dont certains ont bien voulu rappeler les qualités. De toute façon, les deux candidats qui s'étaient présentés avaient évoqué eux-mêmes, la veille du comité de gestion, une période de transition jusqu'au vote de ce décret.

On ne va pas les nommer président et vice-président pour les raisons que j'ai indiquées pour quelques semaines, alors qu'en principe – si tout va bien – vous en déciderez. Dans 15 jours, ce décret est voté.

J'en arrive alors aux questions de M. Noiret. Lui aussi a évoqué une évolution, davantage qu'une révolution, indiquant à juste titre qu'il y avait d'autres filières en alternance. Bien sûr les CEFA pour ne pas les citer, en la matière, et que nous espérons en faire naître demain au sein du Forem pour les grandes entreprises.

Vous avez évoqué, à juste titre, une réorganisation sous forme d'une coordination, d'une harmonisation avec des organes d'ailleurs dans lesquels vont se retrouver à la fois l'IFAPME et à la fois les centres. Bien davantage qu'une main mise, ce n'est pas une caporalisation. On n'a pas à balayer les ASBL au profit de l'institut.

Vous avez souligné la nécessité de la cohérence, notamment sur le plan pédagogique, sur le plan du suivi des stagiaires, mais également sur le plan du droit du travail, des conditions de recrutement et des évolutions de carrière des différents agents en la matière.

En ce qui concerne le problème des pensions, nous poursuivons ce qui existe déjà, puisque l'IFAPME a reçu l'autorisation pour les membres de leur personnel et leur ayant droit de pouvoir conforter leur participation au sein du régime des pensions visé par la loi du 21 avril 1958. Nous n'avons fait que conformer la démarche de ce qui existait aujourd'hui en matière de pensions.

M. Noiret (Ecolo). - Je voudrais ajouter un complément là-dessus. En fait, ce qui est relevé par le Conseil d'État, il faut en informer le Ministre des Pensions et à aucun endroit des documents la chose n'a été vérifiée et donc c'est simplement ce souci-là qui...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - On va donc lui

confirmer que nous allons poursuivre avec l'affiliation des cotisations telles qu'ils existent aujourd'hui. Il n'y a pas de modification pour ce qui le concerne.

J'ai évoqué le problème des partenaires sociaux, président, vice-président. En ce qui concerne M. Stoffels, il a indiqué – et il a évidemment raison parce que sa communauté et le grand pays voisin à sa communauté pratiquent avec succès et bonheur l'alternance. Nous avons beaucoup à apprendre. Je vous l'ai déjà dit, ce sera je l'espère le dernier grand décret de cette législature. On a une grosse réunion tout début du mois de juin parce qu'il ne faut pas se tromper, dans les grandes entreprises se posera immanquablement la question du statut de l'apprenant. Combien de temps va-t-il rester ? Quel sera l'intéressement que l'on va lui confier pour que ce ne soit pas, pour les uns, de la main-d'œuvre à bon marché et, pour les autres, que cela ne réponde pas à une réelle discipline de formation évaluée et contrôlée en centre de formation.

C'est tout le travail de ce décret, mais qui est déjà écrit, rédigé. Mais comme d'aucuns l'ont souligné, dès lors qu'il s'agit de partenaires sociaux, il y a un gros travail de conviction, de rapprochement des points de vue et c'est ce que nous sommes en train de faire. Nous avons encore, d'ailleurs, travaillé la semaine dernière avec les différents partenaires sociaux du Forem.

Nous avons répondu à la remarque de la Cour des comptes, puisqu'il y a maintenant une convention bilatérale qui va exister entre le centre et l'institut avec des tableaux de bord semestriels sur base d'indicateurs identiques. Il y aura la participation d'un représentant de l'IFAPME au sein des organes décisionnels des centres.

Il y aura la visibilité – ce qui n'existait pas, reconnaissons-le toujours – sur la situation des trésoreries des centres. L'institut est parfois dans la grande difficulté de connaître l'état des réserves des centres qui le compose. C'est aussi la transmission de différents documents du centre vers l'institut, des comptes, des projets de budget d'un plan prévisionnel des achats, un projet pédagogique annuel d'un recensement des ressources humaines, d'un inventaire du patrimoine et d'un rapport d'activité. Tout cela a d'ailleurs été salué par la Cour des comptes comme des réponses convaincantes aux observations du 24ème cahier de celle-ci, avec bien sûr un contrôle des subventions quant à la bonne utilisation, l'efficacité du réseau. Bref, c'est l'affirmation du rôle de l'IFAPME par rapport à ces centres.

Il n'y a plus formellement la centralisation des placements de trésorerie des centres que l'arc-en-ciel avait aussi décidé et que nous sommes en train d'implémenter en fédération Wallonie-Bruxelles y compris pour les écoles. Nous pourrions le faire ici mais là aussi par prudence puisque d'aucuns sur base de l'avis du Conseil d'État avait déjà évoqué des recours en disant pas touche à mes réserves. Réserves qui pour une

large partie étaient constituées par les subventions publiques quand même. On a trouvé là aussi un compromis qui répond à notre vœu d'un droit de regard et d'un éventuel recours si ces réserves étaient affectées à des considérations, des objectifs qui ne participeraient pas aux priorités de l'IFAPME : c'est l'article 26 ou 21 consolidé du décret qui l'évoque.

Il y avait alors - je l'ai peut-être oublié, je vais revenir deux secondes chez M. Noiret que M. Stoffels me pardonne - tout le problème de la remarque qui provient vraiment du conseil économique et social de la Wallonie sur les services d'intérêt économique général. Rappelons que les centres de formation, pour des services sociaux non économiques d'intérêt général, qui en raison de leur nature et de leur caractéristique, sont exclus de la nation d'aide d'état.

On va s'appuyer, si vous le voulez bien - mais Mme Dubois est derrière moi donc elle peut intervenir - c'est l'arrêt Altmark qui détermine ce qui n'est pas une aide d'état et à quelles conditions elle peut intervenir.

Il y a quatre grandes conditions :

- être chargé de l'exécution de l'obligation de service public clairement défini. Ici les missions sont définies par le décret et sont d'ailleurs rappelées dans l'agrément limité dans le temps;
- les paramètres sur base desquels la compensation est calculée doit être préalablement établis de façon objective et transparente. Le calcul du subventionnement est prévu par un arrêté du Gouvernement wallon;
- la compensation ne peut dépasser ce qui est nécessaire - on l'aura compris - pour couvrir les coûts occasionnels par l'exécution des obligations de service public en tenant compte des recettes et d'un bénéfice raisonnable. Là, nous prévoyons la conclusion d'une convention bilatérale entre le centre et l'institut pour assurer l'exécution des tâches importantes du centre en lui imposant des objectifs pour l'affectation des subventions;
- quatrième condition, c'est le niveau de la compensation nécessaire qui doit être déterminée sur la base d'une analyse des coûts qu'une entreprise moyenne bien gérée et adéquatement équipée aurait encouru. Les articles 14 et 17 énoncent clairement les raisons pour lesquelles un subventionnement pour fonctionnement doit être versé.

Sur la base de ces quatre critères, je pense que nous pouvons affirmer que le subventionnement n'est pas une aide de l'État et, du reste, la Commission européenne a pris une récente décision, le 20 décembre 2011, où elle dit que les aides d'État pour les services répondant à des besoins sociaux visant, je cite, « l'accès et la réinsertion sur le marché de l'emploi sont compatibles avec le

marché intérieur quel que soit leur montant ». Donc je pense que si d'aucuns devaient se soucier - et je remercie Monsieur Noiret de l'excellente question - je pense que tous ces éléments juridiques sont de nature à apaiser ces craintes, comme celles que j'ai évoquées à l'égard de Monsieur Stoffels, pour la Cour des comptes, en la matière.

J'ai évoqué déjà, Monsieur Stoffels, toute la politique que nous avons menée pour lutter contre les abandons et le meilleur choix des stagiaires. Vous avez évoqué le problème de l'accord de coopération sur l'alternance avec le futur OFA ou l'ASBL Sistol pour le moment. Il faut dire que cela n'est pas simple, parce que cela nécessite des niveaux de pouvoir différents. C'est peut-être plus facile fédération-région, mais il y a aussi nos amis de la Cocof. Il y a, d'un côté, l'enseignement et, de l'autre, les entreprises. Nous devons harmoniser tous ces statuts.

Ceci dit, nous avons fait des progrès, puisque nous remettons maintenant des diplômes en commun avec nos amis bruxellois. Avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a une automaticité de reconnaissance et de diplomation des formations. Je pense, par exemple, aux comptables de l'IFAPME qui ont, maintenant, un niveau équivalent à ceux qui sont diplômés en école. Ce processus d'harmonisation de l'alternance est certainement en marche et je dirais que la plus grande difficulté, mais nous y travaillons avec Mme Simonet et M. Marcourt, c'est de déterminer, finalement, ce qui est nécessaire à la reconnaissance d'un diplôme que ce soit en plein exercice ou en alternance. Il y a, là, un gros travail d'établissement, tant dans le chef du service francophone des métiers de qualification que dans le chef du consortium de validation des compétences qui, lui, vérifie a posteriori.

J'espère qu'à l'avenir, on pourra fusionner les deux. Ce serait tellement plus facile que celui qui contrôle émette aussi les règles. Comme cela, il les maîtrisera. C'est un travail que nous poursuivons et je dirais que le mur de Berlin est en train de s'étioler de plus en plus, même s'il reste encore quelques gravas à surmonter parce que, ne nous en cachons pas, il y a aussi une réticence du monde scolaire qui a évidemment peur de perdre un certain nombre d'élèves au profit de l'alternance en entreprises. J'ai vu des discussions extrêmement vives entre syndicats de l'enseignement et syndicats interprofessionnels où l'approche n'est pas la même. Les uns disent « si vous agissez de la sorte, vous allez vider un certain nombre d'établissements d'enseignement à horaire réduit au profit de l'entreprise et qu'allons-nous faire de nos enseignants » et les autres disent « mais c'est justement cela la spécificité ». C'est donc un travail où, y compris dans la même branche syndicale, on n'a pas nécessairement les mêmes réflexes, si j'ose dire.

M. Lebrun, dont je comprends l'absence, a rappelé que l'IFAPME était un organisme de référence, que les

centres se faisaient mal connaître. C'est tout le travail d'harmonisation, de *branding*, d'identification de l'IFAPME. Il est vital pour l'avenir et c'est ce que nous avons entrepris, bien sûr. Le décret nouveau alternance du Forem devrait y participer.

Il a fait une remarque suite à une petite constatation de Serge Bawin de l'Inspection des finances sur la délégation de l'administrateur général à un statutaire. Je rappelle que les statutaires à l'IFAPME, c'est 13 % et c'est logique. Il y a dix ans, c'était une ASBL. Nous nous trouvons, là, dans un monde de la formation. Si vous prenez le Forem dans le secteur de la formation, c'est quasiment tous des contractuels, puisque ce sont des personnes qui occupaient généralement une fonction, un métier et qui sont passés dans le domaine de la formation. Donc, si nous devons procéder par règles statutaires, je crois que nous ne pourrions pas alimenter en superviseurs, en responsables, l'IFAPME. Je pense que l'on peut parfaitement accepter cette tâche de délégation à un contractuel en la matière. M. Lebrun a indiqué sa volonté d'une réaffirmation du rôle du politique et je crois l'avoir démontré par des accents nouveaux qui doivent reposer toujours sur une collaboration, sur une implication des partenaires sociaux. C'est ce que nous avons réussi dans toutes les réformes que nous avons portées, notamment avec l'IFAPME.

M. de Lamotte a insisté sur le réseau global coordonné avec de meilleurs échanges pédagogiques et sur l'ajustement de fonctionnement, de mission, de moyens et d'évaluation. C'est ce que nous vous présentons, chers collègues. J'espère avoir répondu à nos collègues, mais si ce n'est pas le cas, je me ferai un plaisir d'y revenir.

Mme la Présidente. - La parole est à Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je reste malgré tout un peu sur ma faim par rapport aux risques, non pas de réaffirmation du rôle du politique en matière de formation et dans le cadre, ici, de l'IFAPME, mais d'une politisation qui pourrait entraîner certains problèmes.

Je reviens et j'ai déposé quatre amendements pour ce décret, notamment concernant le président et le vice-président. Il faut savoir, Monsieur le Ministre, que vous aviez demandé l'avis du Comité de gestion et que cela ne figurait pas dans le décret envoyé au Comité de gestion. Ils ont donc été surpris de voir la disposition.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je n'ai appris que la veille du Comité de gestion qu'il y avait des candidats dans la maison.

M. Jeholet (MR). - Mais il y avait quand même un ordre du jour de la réunion.

L'argument de la commissaire du Gouvernement alors qu'il y avait l'ordre du jour...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Je pense que, à un moment donné, il y a eu peu d'explications, si ce n'est de vouloir reporter purement et simplement.

Quand vous dites qu'un président et un vice-président ont été désignés à l'unanimité et qu'ils ont les qualités requises, je pense que ce serait le fait de casser cette décision, un moindre mal pour dire que ce n'est pas une disposition transitoire et que nous allons mettre dans notre droit de les désigner pour la durée du mandat. Cependant, j'espère que vous allez donner un signal, que vous allez entendre et considérer le vote unanime du Comité de gestion. Quand vous dites que, dans le Comité de gestion, il y a des partenaires, il y a des employés, des syndicats, la décision était prise à l'unanimité. Je pense que c'est un signal qui serait fort de pouvoir confirmer ces désignations.

J'ai quand même une inquiétude, j'espère par rapport à l'autre candidat et certaines proximités avec le monde politique, que l'on ne va pas assister à une désignation politique parce que, avec cela, je ne serais pas d'accord et, dans l'amendement, je propose d'insérer d'ailleurs non seulement pour cette fois-ci, mais pour l'avenir aussi, que l'on puisse écrire aussi que le président et le vice-président sont désignés au sein des membres du Comité de gestion.

Je ne mets pas ici en cause que le gouvernement et vous, M. le Ministre, nommez le président et le vice-président du Comité de gestion. C'est vrai que c'est la coutume dans la plupart des OIP, mais je pense que, pour l'efficacité de l'institut et la bonne gouvernance, ils devraient être désignés au sein du Comité de gestion.

Je ne sais pas si je continue à défendre les autres amendements...

Mme la Présidente. - Je vous en prie, Monsieur Jeholet. Poursuivez.

M. Jeholet (MR). - Un amendement qui me semble important est celui par rapport à la convention bilatérale, c'est l'article 26, paragraphe 2, « le centre agréé conclut avec l'institut une convention bilatérale déclinant les orientations stratégiques définies dans le contrat de gestion » – je suis parfaitement d'accord avec cela – « et fixant les objectifs pour l'affectation des subventions ».

Je propose de retirer cette dernière partie de phrase.

Comme le souligne le Conseil d'État, une convention bilatérale entre le centre et l'IFAPME ne peut régler les éléments essentiels d'une subvention qui participerait du régime organique de celle-ci.

Toujours au même article, et par rapport au plan d'affectation des boni établis après clôture des comptes, je propose d'ajouter « annuels » avant « réaffectation éventuelle des boni antérieurs cumulés par l'association des années antérieures, selon l'ordre de priorité établi par le gouvernement ». Cela, c'est le quatrième amendement que nous souhaitons déposer et qui est de supprimer « l'ordre de priorité établi par le gouvernement » par « l'ordre de priorité établi par les centres ».

Je reviens quand même sur l'autonomie et vous avez raison. L'équilibre entre, à un moment donné, d'une part une harmonisation de toute une série de procédures et de mesures, mais avec un minimum d'autonomie pour les centres. Il faut savoir que les centres sont des personnes morales de droit privé et, à ce titre, ils ont le droit d'affecter leurs boni selon les priorités qu'ils déterminent. La disposition selon laquelle le gouvernement fixe les priorités à suivre pour l'affectation des boni du centre constitue pour le moins, nous semble-t-il, une ingérence excessive dans la gestion des investissements de l'association.

Monsieur le Ministre, voici quatre amendements positifs, constructifs, qui vont dans le sens d'une bonne gouvernance et aussi d'un équilibre que nous souhaitons, que vous souhaitez, et donc, j'espère que la majorité pourra suivre ces amendements et que nous pourrions ainsi voter un texte très légèrement amélioré dans ce cadre.

Vous pourrez alors recueillir notre suffrage et l'unanimité sur ce texte.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Je voulais remercier le ministre pour les différentes réponses qu'il apporte aux questions.

Revenons, si vous le voulez bien, Monsieur le Ministre, sur cette question du lien avec la directive service.

J'entends bien les réponses que vous faites et je n'ai vraiment pas de souci sur le contenu de ce que vous amenez. C'est d'ailleurs la confirmation de ce que j'avais pressenti. Mais ne serait-il pas plus sain, et c'est vraiment une réflexion ouverte, de faire explicitement référence à cette directive en indiquant dans le texte du décret lui-même en quoi ce n'est pas un service d'intérêt économique, mais bien un service d'intérêt général ?

J'observe que, dans d'autres textes qui nous sont soumis par le gouvernement, par d'autres de vos collègues, cette référence existe. Au fond, il me semble que si l'on pouvait – et c'est à réfléchir d'ici la séance plénière – à un amendement qui pourrait venir garantir à la fois la sécurité juridique et la qualité législative du texte par ce biais, cela pourrait en tout cas sécuriser le dispositif dans son ensemble. Même si sur le fond vous avez parfaitement raison dans votre réponse, cela va

sans dire que ce serait encore mieux.

Deuxième élément de réflexion, je l'ai évoqué tout à l'heure. Pour moi, la question de la nomination, je n'ai aucune difficulté. Vous indiquez trois éléments qui justifient que le gouvernement puisse nommer un président et un vice-président de comité de gestion. Cela se fait, et vous l'avez évoqué, dans d'autres organismes. Je vous ai dit que, à mon sens, ce qui est un enjeu majeur sur cette question, c'est de retisser la confiance.

Rappelons quand même quelques éléments de contexte. Vous l'avez vous-même évoqué. Nous avions un président qui, manifestement, était là à la satisfaction de tout le monde, et qui décède inopinément. Il y a un vice-président qui, au pied levé, le remplace et le fait avec qualité et se présente. Quand vous avez évoqué tout à l'heure l'arrivée d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président, en fait, le président qui se présente et qui est élu à l'unanimité du comité de gestion, c'est l'ancien vice-président. C'est quelqu'un qui a une pratique, une connaissance de l'outil et qui n'a pas démerité.

Je comprends les trois éléments que vous évoquez quand vous indiquez « arbitrage » entre les deux bancs. C'est quelque chose qui se pratique déjà depuis un certain temps, puisque c'est l'unanimité des partenaires sociaux qui s'exprime à travers cette élection qui a été cassée et, de nouveau, je ne le conteste pas.

Deuxième élément avec le gouvernement, les choses ont pu se faire et elles restent essentielles. C'est là que je veux insister, pas seulement avec le président ou le vice-président, mais avec l'ensemble du comité de gestion et donc, je ne peux qu'insister fortement sur cet élément de confiance à tisser. Je ne sais pas qui sera désigné comme président, ou comme vice-président, mais c'est en tout cas une mission à leur assigner de manière forte pour reconstituer ces éléments de confiance. Aujourd'hui, il faut bien l'entendre aussi, il y a une méfiance qui s'est installée. C'est dommage, mais c'est malheureusement le cas.

Troisième élément, sur la question du rapport autonomie, j'ai dit tout à l'heure que ce qui me paraît plus important que de centraliser, c'est de rendre cohérent tous les éléments. La législation sur les ASBL est fédérale, elle est assez claire sur cette question d'autonomie de gestion, mais on peut – et ce n'est sans doute pas l'objet du texte aujourd'hui – s'interroger sur la nécessité, dans les quelques années qui viennent, à se réinterroger sur cet élément.

À un certain moment, ne faudra-t-il pas faire évoluer le statut juridique des centres ? Cela reste une question ouverte que nous ne résoudrons pas aujourd'hui, mais je crois qu'il est quand même utile que cela soit dans nos textes de compte-rendu des travaux de notre commission, car sans doute devons-nous y revenir dans les quatre ou cinq ans à venir, et peut-être même déjà au

terme du contrat de gestion qui commence d'un jour à l'autre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je tiens évidemment à remercier le ministre pour les éléments de réponse qu'il a donnés à l'ensemble des questions.

Je voudrais lui faire état de trois réflexions suite à ce que je viens d'entendre.

D'une part, j'ai en mémoire le nombre de critiques, de commentaires et d'espoirs qui sont formulés par l'ensemble des patrons qui déplorent l'inadéquation qui existe assez souvent entre les besoins de l'entreprise, en termes de personnel qualifié, et la qualification disponible sur le marché de l'emploi.

À travers la formation en alternance, l'entreprise peut elle-même participer et contribuer à résoudre cette difficulté de l'inadéquation et permettre de créer des situations pour qu'une série de qualifications soient plus nombreuses sur le marché de l'emploi, permettant de répondre aux besoins de l'entreprise.

Ceci étant dit, il me semble qu'il y a certainement une utilité de jouer sur deux plans.

Premièrement, sur base de contrats, ou de convention, ou de chartes, que l'on essaierait de mettre sur pied avec le monde patronal dans son ensemble, secteur par secteur peut-être, mais dans son ensemble, définissant les critères à respecter pour organiser au sein de l'entreprise, que ce soit au niveau pédagogique, que ce soit en termes de nombre ou de contrat d'apprentissage, et cætera, et ceci ne va pas dispenser les acteurs de faire quand même le démarchage des entreprises, patron par patron, pour avoir dans un contact personnalisé, convaincue l'ensemble des patrons de participer à ce type de formation qui, à mes yeux, est également une des meilleures façons pour nouer le contact tant voulu entre l'école et l'entreprise pour répondre à la problématique de l'inadéquation qui existerait entre les besoins en ressources humaines disposant d'une certaine qualification et les qualifications qui existent effectivement sur le marché, sachant évidemment aussi que le contrat d'apprentissage dans une entreprise particulière ne doit pas contribuer à répondre seulement aux besoins spécifiques de l'entreprise en question, mais doit contribuer à ce que le jeune soit formé dans un métier que, le cas échéant, il peut exercer également dans d'autres entreprises.

Deuxième réflexion, je me mets dans la situation du conseil de classe qui, à la fin de l'année scolaire, doit proposer aux jeunes une option. Un conseil de classe ayant constaté que le jeune a décroché par rapport à l'école, qu'il est peu motivé et qu'il n'est pas fait pour rester assis sur un banc d'école, mais qu'il est plutôt fait pour travailler manuellement dans l'entreprise, quelle est la probabilité qu'un conseil de classe conseille à ce

jeune de choisir une formation en dehors de l'école ?

Quelle est la probabilité, pour le centre PMS, par exemple, qui est lié par un contrat avec l'école, que le contrat continue à exister si le centre PMS va conseiller au jeune une formation en dehors de cette école ?

Il y a certainement des situations où la promotion ne sera pas faite en faveur de la formation en alternance, alors que ce sont justement les moments cruciaux, les moments clés où il faudra notamment permettre aux jeunes de trouver des alternatives à la formation qu'ils ont suivie jusqu'à présent, et cela de façon constructive et non comme une espèce de deuxième choix.

Je ne veux pas donner de leçon à quiconque, simplement vous informer que, au niveau de la Communauté germanophone, nous avons également essayé de répondre à cette question par : « Peut accéder à un contrat d'apprentissage le jeune à partir de 15 ans, pour autant qu'il ait réussi sa deuxième année secondaire générale ou technique ou qu'il ait réussi sa troisième année secondaire dans une section professionnelle ».

De cette façon, on est parvenu à rétablir un certain équilibre, assurant une formation générale de base qui est souhaitable pour tout le monde et en apaisant une série de craintes, voire en éliminant toute une série de freins qui peuvent se poser à des moments clés où le jeune doit être orienté vers telle ou telle option.

Dernièrement, je vous ai interrogé tout à l'heure sur la constitutionnalité, je repose la question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - (*hors micro*)... sous forme de quatre amendements. Il est dit dans la justification : « On ne peut choisir le président et le vice-président du comité de gestion qu'au sein du comité de gestion, comme cela se fait dans les autres OIP ». C'est faux. Dans les autres OIP, on va les chercher hors conseil d'administration. Par exemple, M. Hansen ne faisait pas partie du banc patronal et encore moins du banc syndical au Forem. Le nouveau président de la SRWT ne provenait ni du monde syndical ni des TEC.

(*Réaction de M. Jeholet*)

À l'AWIPH, ce n'était pas le cas, à la SOWAER non plus. Je veux bien chercher dans certains organismes, j'en trouverai peut-être. En tout cas, ce n'est pas le cas dans le secteur de l'emploi.

M. Jeholet (MR). - C'est une justification par rapport à l'amendement. Répondez par rapport à l'amendement.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je réponds à

l'amendement.

M. Jeholet (MR). - Non, c'est la justification de l'amendement. La justification ne change rien.

Vous confirmez donc que vous désirez quelqu'un...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Je viens d'indiquer qu'en ce qui concerne le Forem, l'organisme sœur, on est allé chercher quelqu'un qui était tout à fait en dehors des partenaires sociaux. C'était d'ailleurs le cas dans le chef de son prédécesseur, qui ne provenait pas d'un des deux bancs du comité de gestion du Forem. C'était, par ailleurs, un autre gouvernement qui l'avait choisi.

Ensuite, si l'on va chercher quelqu'un dans les bancs, cela biaise la représentativité de chacun. Je vous rappelle que c'est quatre et quatre.

M. Jeholet (MR). - Vous voulez politiser, j'en prends acte. Pas besoin d'aller plus loin.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - C'est votre conviction.

Je dis simplement que la justification utilisée ne sied pas en l'occurrence et que je ne peux pas la retenir parce qu'elle modifie le rapport des équilibres tel que le gouvernement le souhaite.

Le deuxième élément des amendements, supprimer les mots « et fixant les objectifs à atteindre liés à l'octroi de subvention », d'abord, c'est repris dans le contrat de gestion. Ensuite, il me semble normal que la convention bilatérale conditionne la subvention qui est l'effet du droit ultime de la convention et qui détermine les modalités de son bénéficiaire. Je ne peux donc pas retenir l'amendement.

Troisièmement, c'est sur le mot « annuels ». Je ne sais pas si vous vouliez viser uniquement le plan d'affectation des boni annuels pour épargner les boni cumulés. Si tel est le cas, je m'y oppose aussi. Je vous rappelle que l'Institut des comptes nationaux périmètre aujourd'hui les universités. Les universités ont des statuts assez semblables dans nos centres. Ils ne se posent pas la question de savoir quelle est l'autonomie, la loi fédérale ou pas. L'ICN dit : je périmètre. Il n'est pas normal que des boni cumulés, dans certains cas depuis des années, et qui proviennent notamment des subventions publiques, ne soient pas connus du gouvernement, ne soient pas connus de l'institut, soient soustraits à la délibération et aux priorités du gouvernement et de l'institut. Comme parlementaire, je serais le premier à m'en indigner, puisque c'est vous qui votez les crédits. Il est quand même légitime qu'il y ait une reddition.

(Réaction de M. Noiret)

Je répondais à un amendement de M. Jeholet et d'un commentaire que vous avez avancé, mais qui n'était pas à l'opposé de ce que je dis, loin s'en faut, rassurez-vous.

Je sais que, dans un certain nombre de centres – mais je ne sais pas si c'est ce que M. Jeholet a voulu viser – c'est : vivons heureux, vivons cachés.

C'est vrai qu'il y a des réserves importantes.

(Réaction de M. Jeholet)

Il est normal que des dotations publiques relèvent de priorités politiques implémentées par l'institut. On n'a pas donné de l'argent en disant : « Faites-en ce que vous voulez ». C'est exactement ce que dénonce la Cour des comptes. Je lis la Cour des comptes et vous me demandez, vous le premier, de répondre à leurs objections. C'est ce que nous faisons, c'est ce que M. Duchêne est venu dire en commission : « Je retire mes remarques parce que le projet de décret y répond ». Je suis désolé, quelles que soient les circonstances ou les années, cet argent a été constitué largement par des subventions, soit indirectement par des subventions, parce que les subventions ont permis de rémunérer, d'acheter du matériel, des bâtiments qui sont parfois utilisés à certaines formations payantes. Il n'empêche, il y a là un sujet de préoccupation et la transparence doit être de mise.

Je ne peux pas dire, si je traduis à peine l'amendement de M. Jeholet : c'est pour le futur; pour le passé, ils gardent ce qu'ils ont. Cela pose un problème d'équilibre, d'utilisation, de rémunération. Les rémunérations de certains collaborateurs sont du simple au double. Là, l'action publique ne peut pas se le permettre. D'ailleurs la cour l'a exigé.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, vous interprétez ce que j'ai dit. J'ai dit que la centralisation était nécessaire par rapport à toute une série d'harmonisation de procédures, de statuts. Je n'ai pas de problème par rapport à cela. Des centres qui sont gérés par rapport à des projets futurs, je n'ai pas de problème à ce qu'il y ait une centralisation des trésoreries. Comme c'est le politique qui va décider, il y aura donc un président et un vice-président politique, je n'ai pas envie que ce soit le politique qui décide tout à la place des centres.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Il ne s'agit pas de cela.

On donne de l'argent public. Le centre propose son affectation, il est d'ailleurs lié par une convention bilatérale en termes d'objectifs. L'institut est représenté au sein du centre et vérifie si cela participe aux objectifs qui ont été définis soit dans le contrat de gestion, soit dans la convention bilatérale, soit dans des objectifs politiques. Le politique n'est pas toujours négatif, Monsieur Jeholet, que ce soit exprimé par le parlement

ou encore par une délibération du gouvernement. C'est un droit de regard, avec une capacité de recours. Je ne peux pas vous suivre du tout, puisque vous dites : « Non, confiance aux centres ».

Je vous donne un exemple. Certains centres sont beaucoup plus autonomes que d'autres. Certains centres sont propriétaires de leurs bâtiments, d'autres ne le sont pas. Certains sont confrontés à des investissements importants ou à des développements et d'autres pas.

M. Jeholet (MR). - Qu'on se comprenne bien, vous dites que les centres sont confrontés à des investissements importants. La question est : « La centralisation des trésoreries met-elle en cause les investissements de demain ? ». C'est cela la question.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Non, puisque l'ultime concession - pour vous être agréable, ou à ceux que vous représentez -, nous ne l'avons pas reprise en centralisation de trésorerie. Je devrais le faire. Et j'ajoute que l'ICN ne se privera pas de le faire. L'ICN ne nous demande pas l'autorisation. L'ICN - et croyez-moi, ils lisent nos travaux de manière assidue sinon la presse qui reflète nos travaux - peut nous demander demain matin quel est l'état des réserves. Et vous n'allez pas dire : « Non, écoutez, désolé, je ne peux pas vous les communiquer, ce sont ceux du centre. ». Aujourd'hui, l'ICN va - ce qui est tout nouveau - dans les sièges mêmes, demande la communication de pièces. Et puis, pardonnez-moi, ce sont des ASBL, donc elles doivent déposer chaque année leurs comptes. Elles n'ont rien à cacher, en principe.

Quelles sont les priorités du gouvernement ? C'est, par exemple, toute une politique des ressources humaines que nous voulons harmoniser. Il y a des compléments liés à des programmes européens, FSE, FEDER. Il y a de l'équipement. Il est quand même normal que le gouvernement - on a lancé des métiers verts - encourage l'achat d'équipements pour les dispenser. C'est la rénovation de certains bâtiments, c'est une politique de communication en réseau et non plus de l'ASBL elle-même. Et alors, c'est ce que je voulais dire à M. Stoffels, dans les évolutions, auparavant, chaque centre faisait sa propre publicité dans son rayon. Dorénavant, et vous le savez, à la rentrée scolaire fin août, l'IFAPME envoie un toutes-boîtes dans toute la Wallonie. Il y a des clips télévisés dans toute la Wallonie. Et on ne fait pas un clip télévisé sur un centre plutôt que sur un autre. Oui c'est vrai, peut-être que certains sont un peu plus riches que d'autres, mais les dotations et les subventions publiques avaient la même source. Et donc, nous ne pouvons pas accepter. Quand bien même je voudrais faire plaisir à M. Jeholet, je ne peux pas. Aujourd'hui, l'ICN va voir dans toutes les universités. Il risque d'aller chez d'autres opérateurs qui, bien que d'origine associative libre dès lors qu'ils bénéficient en majeure partie de subventions publiques, seraient assimilés.

Je rappelle que pour l'ICN, c'est la règle des 50 %. Quand vous avez dépassé 50 %, vous êtes dans le périmètre. Monsieur Jeholet, je suis désolé, l'ICN peut peut-être vous embêter là, mais nous, on en vit tous les jours. Nous ne l'avons pas formellement prévu ce qui fait que nous ne comptabilisons pas les bonis dans les corrections SEC.

Comme Ministre du Budget - et pour autant qu'ils aient l'accord de l'IFAPME - je ne m'opposerais pas qu'ils utilisent une partie de leurs réserves. Alors qu'à l'AWIPH où nous avons aujourd'hui des réserves de près de 56 millions d'euros, on leur interdit de les utiliser parce que cela vient en correction SEC. Idem au niveau du FOREM. Donc, c'est là toute la différence. Ici, si vous me demandez s'ils vont pouvoir utiliser les moyens, la réponse sera oui puisque nous ne les avons pas valorisés en correction SEC. Mais demain, seront-ils immunisés de toute forme de consolidation ? Je ne peux pas vous donner ma réponse.

Mais en tout état de cause, je ne peux pas suivre vos quatre amendements tels qu'ils ont été déposés pour les raisons que je viens d'indiquer.

Pour les aides d'état, c'est vrai que nous ne l'avons pas mentionné dans le texte, mais cela ne pourrait être vécu que s'il y avait un recours. C'est pour cela que je me suis permis - et c'est en cela que votre question était tout à fait pertinente - d'apporter une motivation sur les quatre points, en citant la décision de l'Union européenne pour que, si d'aventure quelqu'un voulait requalifier, il ait déjà une partie de réponse ou sur laquelle nos avocats pourraient travailler. Mais à ce stade, il n'y a pas de recours ni de menaces directes à l'égard de nos formations.

Distinguons bien, nous n'avons pas de difficulté. J'ai travaillé avec tout le monde syndical, avec le banc patronal, il y a simplement ici deux personnes de qualité. L'une m'a écrit, c'est vrai. Il signe vice-président mais cette personne n'est pas vice-président puisque la désignation n'a pas été validée par le gouvernement. Il est donc candidat vice-président et c'est très bien ainsi. C'est le seul qui m'ait écrit, mais il a écrit à titre personnel. Et je peux comprendre la déception qui est la sienne. Maintenant, quand M. Jeholet vient dire que ce sont des désignations politiques, il ne faut quand même pas me prendre pour totalement naïf : certaines de ces personnes - et c'est bien leur droit - ont des engagements politiques par ailleurs, et je n'ai aucun souci par rapport à cela. Ce qui est important ici, c'est qu'il y ait des objectifs du contrat de gestion qui ont été signés à l'unanimité par les membres du conseil d'administration, y compris par les personnes que vous avez citées, qui ont accepté le décret puisque le décret provient de l'IFAPME. Il peut y avoir une déception mais rien d'autre, me semble-t-il, dans le chef des responsables de l'IFAPME et nous l'avons démontré par toute une série d'initiatives nouvelles que j'ai rappelées d'ailleurs à M. Stoffels tout à l'heure.

En ce qui concerne les entreprises, on les entend souvent, dire que l'on ne trouve pas de personnel qualifié comme on le souhaite. C'est vrai, mais il faut voir aussi les conditions de travail et les conditions de rémunération qu'elles offrent, de quel type de contrat il s'agit. Ce sont souvent des contrats à durée déterminée, vous le savez, donc c'est un peu plus complexe.

Mais je relève qu'aujourd'hui, les entreprises en Wallonie disposent du plan Formation-Insertion, le PFI qui oblige simplement l'entreprise à garder la personne pour une durée équivalente à sa formation. Cela connaît le succès que cela connaît. Quelle est la revendication des entreprises ? C'est de ne pas avoir l'obligation de le conserver après la période de formation. C'est ce que le Fédéral a décidé puisque, depuis le 1er janvier, il a adopté l'arrêté royal sur les stages en entreprise. Et vous savez que sur les 10 000, les moins de 25 ans, 3 900 vont revenir en Wallonie. Donc c'est un stage où on met le jeune en entreprise sans condition d'embauche. Ce que nous voulons faire, du côté wallon, c'est utiliser cette première période et en ajouter une seconde pour initier la formation en alternance au sein du FOREM ou à l'IFAPME au niveau des PME puisque le FOREM, nous voulons le laisser pour les entreprises de plus de 50 personnes.

Une question m'est posée à ce sujet. L'arrêté du gouvernement a déjà pris en première lecture la question des stages, il ne nous manque que l'accord de coopération avec le Fédéral qui renvoie essentiellement à des conditions financières qui n'ont pas encore été déterminées par le Fédéral. Pour ma part - et c'est ce que j'ai dit un jour dans un interview -, si les entreprises veulent former, on leur donnera les moyens de le faire, puisque les grandes entreprises - et c'est là qu'il y a un enjeu fondamental puisque les PME ont l'avantage de l'IFAPME avec tout le succès que l'on connaît - pourront utiliser le FOREM. Et je vous le dis, mettons un point final, je l'espère, à ce décret alternance/FOREM.

Vous dites : « L'IFAPME, l'alternance et l'apprentissage sont-ils bien présentés par la PMS notamment ? ». Dans certains cas, oui, dans d'autres pas, c'est vrai. Et vous avez raison de le dénoncer. C'est du reste pour cela qu'avec l'IFAPME nous leur avons demandé, chaque année, de faire un toutes-boîtes général, que nous leur avons demandé un clip télévisé qui présente la dynamique de l'IFAPME. C'est pour cela que nous faisons les juniors indépendants, pour vraiment mieux faire connaître l'IFAPME et les centres.

Je le dis pour les amis de la presse ou les parlementaires disponibles, demain vous aurez la journée portes ouvertes à Epicuris à Villers-le-Bouillet, qui est le seul centre de formation HoReCa IFAPME. C'est un excellent centre, c'est demain, j'en profite pour le rappeler, et j'y serai pour aller présenter une dynamique de formation qui est de très grande qualité.

Pour ce qui concerne nos conditions, on va vérifier mais je pense que ce sont deux années de secondaire qui sont nécessaires chez nous ainsi que l'âge de 15 ans. On vérifiera pour voir s'il devrait y avoir d'autres différences par rapport à vous. Et enfin, en ce qui concerne la constitutionnalité, nous sommes ici dans une matière qui a été déléguée par la Communauté française puisque, auparavant, c'était la fédération qui en avait la compétence puisqu'elle avait FOREM formation et la tutelle sur l'ASBL des Classes Moyennes.

M. Stoffels (PS). - Si la formation s'adresse aux jeunes en âge de scolarité, elle est toujours de la compétence de la Communauté française.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Oui, avec un exercice délégué l'organisation et le financement de l'institut - c'est d'ailleurs pour cela que nous sommes devant vous aujourd'hui.

Votes

Mme la Présidente. - Nous allons procéder au vote.

Article 1er à 8

Les articles 1er à 8 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 9

Nous passons au vote sur l'amendement n°1 (Doc. 791 (2012-2013) N°2 déposé par M. Jeholet, Mmes Barzin et Cornet.

L'amendement n°1 est rejeté par 6 voix contre 3.

Nous allons à présent voter sur l'article 9.

L'article 9 est adopté par 6 voix contre 3.

Art. 10 à 25

Les articles 10 à 25 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 26

Nous allons à présent voter sur les amendements suivants :

L'amendement n°2 (Doc. 791 (2012-2013) N°2) déposé par M. Jeholet, Mmes Barzin et Cornet.

L'amendement n°2 est rejeté par 6 voix contre 3.

L'amendement n°3 (Doc. 791 (2012-2013) N°2) déposé par M. Jeholet, Mmes Barzin et Cornet.

L'amendement n°3 est rejeté par 6 voix contre 3.

L'amendement n°4 (Doc. 791 (2012-2013 N°2) déposé par M. Jeholet, Mmes Barzin et Cornet.

L'amendement n°4 est rejeté par 6 voix contre 3.

Nous allons à présent voter sur l'article 26 non modifié.

L'article 26 est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Art. 27 à 33

Les articles 27 à 33 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - Nous allons à présent voter sur l'ensemble du projet de décret.

L'ensemble du projet de décret est adopté par 6 voix et 3 abstentions.

Confiance au président et rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Hazée, sur « les déclarations du Ministre fédéral des finances, quant au déficit qui devrait être à charge de la Région wallonne, de Bruxelles et de la Fédération Wallonie-Bruxelles » ;
- M. Disaboto, sur « les stages de transition » ;
- M. Jeholet, sur « les nominations au sein de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (I.F.A.P.M.E.) ;
- Mme Meerhaeghe, sur « la réinsertion socioprofessionnelle des personnes victimes de troubles mentaux sévères » a M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sont retirées.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA RÉPARTITION DE L'EFFORT BUDGÉTAIRE »

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES NOUVELLES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales de M. Stoffels, sur « la répartition de l'effort budgétaire » ; et de M. Crucke, sur « les nouvelles prévisions économiques de la Commission européenne » à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les recettes publiques souffrant du ralentissement de l'économie, les différentes autorités publiques belges, en ce compris les entités fédérées, devront, à nouveau, se pencher sur leur budget et tenter de restaurer l'équilibre entre recettes et dépenses. Cela passe inévitablement par une compression des dépenses à tous les niveaux.

Malgré les efforts entrepris les dernières années, on apprend que les dépenses publiques ont atteint en 2012 un niveau de 50,5 % du PIB, soit une augmentation de 0,7 % par rapport à l'année précédente. La BNB voit cette évolution évidemment avec un œil critique.

Reste à savoir qui devra prendre à sa charge quelle proportion de l'effort. La question se pose dans le contexte dans lequel les « différentes composantes de la Belgique ont accru ses dépenses à un rythme moyen comparable entre 2 % et 3 % par an » ; je cite ici *La Libre Belgique* du 13 mars 2013.

Doit-on en déduire que les mêmes composantes devront faire un effort au prorata de l'augmentation dont chacune a été responsable ?

Retenons que le niveau fédéral a fortement sabré dans les dépenses. Au niveau de la Région wallonne, l'augmentation a été la plus forte. Pour ce qui concerne les communes, l'augmentation a été de 2 % en 2012 et au niveau des entités fédérées de 1,3 % en 2012 également.

Si des efforts doivent être entrepris au niveau des dépenses, peut-on espérer que la Région wallonne maintiendra les dépenses en faveur des investissements matériels - par exemple immobiliers - et immatériels - je cite l'exemple des formations - et qu'elle concentrera l'effort sur les dépenses de consommation, question de préparer l'après-crise par une politique qui vise à créer les conditions d'un redémarrage du moteur

économique ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Ce n'est pas la première fois que nous débattons de la ligne budgétaire de la Wallonie, par rapport à un certain nombre de recommandations, que ce soient celles de la Commission européenne, ici ce sont les nouvelles les plus fraîches, si je puis dire, mais aussi les plus alarmantes ou celles de la BNB, quoique je peux rajouter celles de M. Wathelet... Je suppose que vous avez lu, ce matin, ce que disait votre collègue Monsieur Wathelet appartenant au même parti que vous : « Je comprendrai un peu de condescendance à votre égard. Je comprends évidemment André Antoine mais je dois rappeler en tirant un peu les oreilles qu'il y a un accord fédéral et que le cdH est au Fédéral. Que cela plaise ou pas au parlement inter-wallon, cet accord devrait être respecté ».

Depuis des mois, vous me dites: « Je me fiche de ce que l'on dit au Fédéral. Je ne connais qu'un accord, à savoir celui de la déclaration gouvernementale votée par ce parlement majorité contre opposition et je me tiens à cela ». Voilà pourquoi je vous dis qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Que ce pays soit complexe, difficile, que la ligne budgétaire aujourd'hui a, comme l'a dit M. Stoffels, une situation économique difficile, on peut le comprendre, mais il y a quand même deux éléments sur lesquels il faudra un jour ou l'autre que vous répondiez précisément.

Premièrement, la Commission européenne dit clairement qu'on peut oublier la croissance 0,2 % ; c'est zéro, tout au mieux. Ce n'est pas la première fois que la Commission européenne se trompe et ce n'est pas la première fois non plus qu'elle a raison. Vous venez à peine de sécher l'encre d'un ajustement budgétaire. Est-ce que nous devons considérer que lorsque le couvert viendra sur les bancs du parlement, il faudra déjà revoir le plat ? D'autant que le couvert, on va nous l'amener pour le fin de mois de juin. Entre le moment où le gouvernement se met d'accord, le moment où les parlementaires discutent... Je répète sans cesse qu'avoir des ajustements ou des budgets qui viennent x semaines après, forcément dans une économie mondialisée cela peut changer très vite.

Deuxièmement, il y a le déficit public. Là aussi, la commission veut dire que l'on n'est pas au 2,5 comme nous le dit le Fédéral; on est vers 2,9 et en 2014 on serait à 3,1. Et le Fédéral directement de dire que chacun doit faire un effort.

Les Régions doivent le faire aussi.

Je sais ce que vous allez dire : « Les libéraux veulent

saigner la Région ». Non, les Libéraux disent depuis le début qu'il y a des mesures, qu'un certain nombre de décisions, qui politiquement ne sont peut être pas les plus populaires ni les plus faciles, doivent être prises. Est-ce que nous serons responsables ou est-ce que le Ministre Antoine aura raison contre la terre entière, contre le Gouvernement fédéral, contre la Commission européenne, contre ceux qui lui demandent de la prudence, contre les autres ministres qui, parfois, ne tiennent pas le même discours que le vôtre ? Quelle est, finalement, la perspective que vous donnez ? Est-ce que, sincèrement, tout va bien sous le ciel de la Wallonie ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - D'emblée pour répondre aux différents intervenants que je remercie de leur ténacité et de la persistance de leur analyse, ce n'est pas André Antoine qui dit non. Ce n'est pas André Antoine qui, à lui seul, définit l'attitude du Gouvernement. Je ne suis ici que le modeste porte-parole d'un Gouvernement composé de trois partis qui vient de délibérer sur un ajustement dont je suis le gardien et que je veux bien présenter devant vous. C'est de me faire trop d'honneur, Monsieur Crucke, mais je me méfie des flatteries comme des critiques de m'indiquer que c'est moi tout seul qui résisterait. C'est un premier élément. Je ne suis que le gardien de délibérations et une délibération au Gouvernement, je ne dois pas vous l'apprendre, doit faire l'objet d'un consensus qui renvoie à un accord de l'olivier qui est composé de la famille Ecolo, de la famille socialiste et de la famille des humanistes. C'est important de le rappeler et vous ne m'en voudrez pas, vous n'êtes pas partie prenante à cet accord.

Voyons un peu la situation qui est extrêmement complexe. En 2010, quand je prends avec mes collègues la responsabilité du budget que l'on prépare fin 2009, nous nous trouvons devant une impasse de - 1,1 milliard d'euros c'est-à-dire que nous avons invité les deux parlements, chacun pour ce qui le concerne, à emprunter 1,1 milliard d'euros et nous avons pris le 3 février 2010 de l'accord même du Fédéral - et à l'époque c'était Didier Reynders qui était Ministre des Finances et Yves Leterme Premier Ministre - une trajectoire de retour à l'équilibre. La trajectoire allait de - 1,1 milliard à zéro en 2015. Au passage, tous les indices de croissance que l'on nous présentait alors ont été battus en brèche puisqu'à chaque fois que l'on nous annonçait + 1,4 % on s'est même retrouvé en récession; si je prends l'année 2012 qui s'est clôturée à - 0,4.

Non seulement nous avons déterminé une trajectoire de l'accord du Fédéral jusqu'en 2015 avec des indices qui ne se sont jamais vérifiés et confirmés, mais nous l'avons scrupuleusement respecté. Et la première réponse que je veux apporter au nom du Gouvernement, de son Ministre-Président et de votre serviteur, c'est de

dire que ce soit dans le chef du Conseil supérieur des finances, de la Cour des comptes, de l'Institut des comptes nationaux, ou encore de la Conférence interministérielle budget-finances, nous avons chaque année respecté nos engagements. Chaque année, toutes les positions conclues avec le Fédéral se sont vérifiées et mieux, puisque chaque année nous les avons améliorées, ce qui au passage pouvait amener le Fédéral à avoir un peu plus de latitude puisque nous faisons plus que ce qui était exigé. Pour l'année 2012, nous devrions nous situer à environ 140 millions de mieux qu'exigé par le Fédéral et l'Union européenne. C'est donc important de dire à l'opinion publique francophone wallonne et nationale que le Sud - pour faire bref - a non seulement tenu ses engagements, mais a fait chaque fois mieux en la matière et pour 2013, nous sommes à - 338 millions d'euros. En 2014, nous devons être à - 169 et à zéro en 2015. C'est l'engagement que nous avons souscrit et qui a d'ailleurs été repris par le Fédéral. Je note si vous le voulez bien que tous les organismes que je viens de citer ont confirmé - voyez la dernière publication de l'ICN - que nous faisons mieux que ce qui est exigé. Vous pouvez citer tel ou tel bureau d'étude, mais pardonnez moi ceux qui ont aujourd'hui crédit c'est l'Institut des comptes nationaux, le correspondant d'Eurostat, le Conseil supérieur des Finances, la Cour des comptes et politiquement, le Comité de concertation budget-finances. Nous avons respecté scrupuleusement nos engagements et nous avons fait mieux.

Deuxième élément, vous parlez de croissance. Dois-je vous rappeler - mais vous avez été un peu vite confondant l'objectif que vous vouliez porter ici et ce qui le sous-tend - quand en septembre 2012 le bureau du plan détermine l'indice de croissance, qu'il l'arrête 0,7 %, tous les gouvernements de ce pays vont prendre 0,7 % sauf deux : le nôtre et la Fédération Wallonie-Bruxelles où nous allons arrêter un indice de croissance à 0,3 %. Délibérément nous sommes les deux gouvernements qui se sont dits : « Cela paraît largement optimiste donc on va créer une tirelire, une provision de 50 millions d'euros »; ce que nous avons déjà fait du reste pour ceux qui s'en souviennent dans le cadre du budget 2012. De tous les gouvernements, nous avons été le plus prudent par rapport aux estimations qui circulaient à 0,3 %.

Ensuite, il y a eu l'adaptation de ces indices qui s'est arrêtée. Mon collègue Olivier Chastel a fait également la même démarche à 0,2. C'était le dernier chiffre connu et donc nous avons commencé nos travaux budgétaires comme le Fédéral sur un indice de 0,2 et puis au lendemain de l'ajustement budgétaire - mais qui est un travail permanent -, l'Europe nous dit : « Attention, vous seriez, vous Belgique, dans une prévision de zéro c'est-à-dire complètement atone »; fort bien sauf que trois jours après, l'Institut des comptes nationaux dit : « Pour le premier trimestre 2013, vous êtes à 0,1 % ». D'un côté, une prévision de l'Union européenne et de l'autre un chiffre arrêté de l'Institut des comptes nationaux, qui

fait foi en la matière, à 0,1 %.

Nous attendons maintenant que le Bureau fédéral du Plan - puisque c'est lui qui est chargé d'établir les perspectives de croissance - nous donne le dernier chiffre et à chaque fois, Monsieur Crucke, nous reprenons le même chiffre que le Fédéral. Jamais nous n'avons pris le moindre écart par rapport à cela et si nous prenons un écart, c'est pour des mesures prudentielles, comme je viens de l'indiquer dans le cadre du budget 2013. On a aujourd'hui un 0,1 de différence entre l'ICN et nos choix. Que va-t-il se passer ? Nous allons voir si le Fédéral va adopter ou pas un ajustement budgétaire en bonne et due forme, un deuxième.

Deux cas de figure, si le Fédéral adopte un deuxième ajustement budgétaire, il va peut-être intégrer l'indice de croissance le plus avéré et, dès lors, nous prendre à la source les moyens qui nous étaient réservés. Dans ce cas, vous le savez, nous devons adapter notre budget. Si le Gouvernement fédéral ne vote pas de deuxième ajustement budgétaire, la correction n'interviendra qu'ex post, en 2014, mais d'ores et déjà prudence toujours et responsabilité. Le gouvernement régional et celui de la fédération ont adopté dans le cadre de l'ajustement, à l'instar du Fédéral, le principe de blocage administratif de certaines dépenses en disant : « Nous confions au Ministre-Président et au Ministre du Budget et, si d'aventure l'indice s'avérait plus bas que prévu, nous ferons les blocages ».

Est-ce que c'est grave le blocage ? Pour vous donner un élément, 0,1 % représente pour la région et la fédération environ dix millions. Sommes-nous incapables de trouver dix millions par blocage administratif sur le budget ? La réponse est évidemment non, nous les trouverons.

Donc, la mesure prudentielle est déjà prise, et je peux donc rassurer le Fédéral si, d'aventure, c'est 0,1 %, ou même zéro, et bien, nous ferons les blocages administratifs de la même manière que le Fédéral procède. Il ne faudrait pas que les uns soient vertueux en agissant de la sorte et que les autres le soient un peu moins.

Troisième élément, ce sont les recettes fiscales. Là, il y a des comportements différents, mais je vais peut-être rappeler que l'on parle souvent de la clé 65/35 qui est avancée par le Conseil supérieur des finances pour les dépenses primaires. On oublie systématiquement, et pardonnez-moi, c'est aussi mon devoir, sinon la prérogative du gouvernement de la fédération et de la région, de rappeler que l'élasticité des recettes est de 88/12 ; 65/35 sur les dépenses, mais 88/12 sur les recettes. Quatre-vingt-huit pour cent des recettes sont aux mains du Fédéral ! Et je vous réponds, parce que je ne vous ai pas attendus, mais vous pensiez peut-être à des recettes nouvelles. On va augmenter la télé-redevance ? Votre parti, M. Jeholet, veut la supprimer. Lui, il veut déjà 112 millions de recettes en moins. En

plus de ce que le Fédéral, et vous l'avez rappelé, nous demande.

Là, c'est le MR qui aussi a un discours un peu schizophrénique puisque j'entends d'un côté plus d'effort et de l'autre...

(Réaction de M. Jeholet)

Mais, Monsieur Jeholet, cela, personne ne peut le contester....

(Réaction de M. Jeholet)

Monsieur Jeholet, personne ne peut lui contester de vouloir supprimer une partie des recettes. Bien. Je rappelle que l'envoi des avertissements est réalisé. TC, TMC, c'est la même chose, les automates aussi. Donc, nous ne pourrions agir que sur des produits de droits de succession, dont j'ai cru lire que votre président de parti dans une conférence de presse importante, voulait les diminuer.

(Réaction de M. Jeholet)

Je n'ai pas dit cela, mais je dis à nouveau « schizophrénie » puisqu'on dit plus d'efforts, mais après M. Jeholet, c'est M. Michel – c'est parfaitement son droit – qui dit qu'il faut revoir à la baisse les droits de succession.

Et donc, il ne nous reste plus que l'enregistrement, c'est-à-dire faire un décret, le soumettre aux organismes et pour cette année-ci, considérer qu'il n'y a pas de produit possible.

Voyons l'évolution de ces recettes. Le Fédéral n'a pas la même évolution des recettes que nous. Il semblerait, mais je suis prudent, que le Fédéral ait quelques difficultés par rapport à ces estimations sur l'IPP. Cela n'est pas le cas chez nous où nous avons des évolutions à géométrie variable dans nos recettes régionales. Il y a un certain nombre de recettes à la baisse, comme par exemple celles liées aux véhicules, même si la FEBIAC, parce que nous les consultons régulièrement, vient de m'indiquer qu'il y avait une hausse de la vente des véhicules, d'environ 15 %, mais que nous ne l'avons, quant à nous, pas encore appréhendé d'une quelconque façon en terme de recettes. Nous avons pris la recette que le Fédéral nous a transmise fin de l'année dernière.

On a des baisses dans les droits d'enregistrement, parce qu'il y a probablement moins de transactions ou pour des valeurs inférieures au passé. Par contre, on a des droits de succession qui, de mémoire, progressent de 25 %. Ce qui veut donc dire que, à la différence du Fédéral, et je ne m'en réjouis pas, dont les recettes fiscales aujourd'hui posent problème, les nôtres sont globalement même en évolution positive.

Là aussi, nous sommes prudents parce que nous

avons engagé un monitoring de nos recettes, mois après mois, pour vérifier ce qui rentre réellement dans les caisses. Je ne souhaiterais pas que l'on découvre qu'in fine, tel ou tel impôt ou produit ne soit pas au rendez-vous des chiffres fournis par le Fédéral. Je vous rappelle qu'à l'exception de la télé-redevance et des automates, tout le reste est perçu par le Fédéral. Donc, nous ne prenons que les chiffres du SPF Finances.

Mais pour nous résumer sur ce troisième point, les recettes à ce stade, confirmées par le SPF Finances, ne poseraient pas de problème, je suis prudent, pour la région.

Le quatrième élément concerne les compétences usurpées. Je vais le répéter clairement. J'entends la demande du Fédéral et je demande que l'on en parle. J'ai toujours dit que nous irions à toutes les réunions où le Fédéral nous invitera avec des documents à l'appui. Cela tombe bien. Demain, il y a une réunion, technique, et nos représentants y seront, pour entendre, et ce sera une première je pense, un développement assez conséquent semble-t-il des compétences usurpées ou de la contribution aux financements des institutions européennes de ce pays. Ce sera aussi l'occasion pour nous, mais très modestement, de venir avec un certain nombre de sujets qui font l'objet de demandes de la région. Demandes qui, pour certaines d'entre elles, ont fait l'objet de délibérations du Comité de concertation.

Donc, voilà un travail responsable, loyal, que nous allons mener, des demandes fédérales croisées avec les demandes régionales. Vous savez, la dernière réunion technique, Monsieur Crucke, date de mai 2012. Mais, à vous écouter, c'est Antoine. Soyons modeste, le gouvernement répète qu'il est disponible. Mais il n'y en a plus depuis un an.

Concernant la cotisation aux pensions, nous sommes prêts à la payer, nous l'avons impactée l'année dernière et cette année-ci en région et en fédération. Vous savez quoi ? Depuis deux ans, l'arrêté royal n'est pas pris par le Gouvernement fédéral. Or, pour liquider cette somme, il faut un tel arrêté royal. Vous n'allez quand même pas me faire le procès de voir que l'arrêté royal sur lequel on me demande de verser une somme, n'est toujours pas adopté ? Je ne suis pas membre du Gouvernement fédéral. Donc, je dis simplement que l'AR n'est pas adopté; mais il n'empêche, vous l'avez constaté, tant l'année dernière que cette année-ci, nous ne comptons pas utiliser la somme. Elle viendra en amélioration de notre solde. C'est bien la preuve de notre totale loyauté, car on pourrait dire « je n'ai pas de facture, je dépense l'argent à autre chose ». Il y a plein de propositions, à toutes les commissions parlementaires, notamment dans votre groupe - et je dirais même surtout dans votre groupe - de dépenses complémentaires ou supplémentaires.

Mais, on dit non. La somme est réservée à cela, on n'y touche pas. Voilà donc encore un exercice

complémentaire de responsabilité à l'égard du Fédéral dont je mesure toute la difficulté, croyez-le bien.

Dernier point, c'est l'analyse de M. Geens, homme très compétent, mais dont j'ai du mal à cerner la sortie. Politiquement, je comprends sa sortie, mais techniquement, je voudrais la valider avec lui. Que dit-il ? Et je vais essayer de bien traduire sa pensée. Il dit que nous avons un problème avec les pouvoirs locaux et c'est une interpellation pour Bruxelles et la Wallonie. D'abord, les pouvoirs locaux, ce sont les trois régions. Et les pouvoirs locaux ne sont pas que de la seule responsabilité de la région. Le Fédéral intervient. J'ai entendu, y compris certains de vos collègues, bourgmestres dans ma province, et ils sont nombreux, se plaindre sur la réforme des polices, sur le fait que l'année dernière, et vous devez le savoir, Mme Barzin, le Fédéral a prélevé sur les communes une partie de la recette IPP en disant « Vous ne l'aurez pas en 2012 ». Je vois M. Gobert, que vous citez souvent, le Président de l'Union des villes, et son équivalent des CPAS, indiquer qu'il y aurait des transferts de charges et des CPAS de 15 %.

Qu'est-ce que je veux dire par là ? On ne peut pas rendre simplement responsables les seules régions des budgets et des comptes des communes. La région joue un rôle, bien sûr, mais le Fédéral aussi !

Je viens de pointer le Fédéral, mais voyons ce que nous tentons de faire. Depuis 2009, nous avons prévu l'indexation +1 pour le Fonds des communes. Donc, en termes constants, Monsieur Crucke, vous ne m'en voudrez pas, mais cela s'appelle un refinancement puisque nous donnons plus aux communes que l'inflation. Nous avons mis en place un certain nombre de dispositifs, et je ne vais pas les citer tous, mais je pense par exemple aux APE, où nous avons indexé avec l'ancienneté barémique qui n'existait pas pour tout le monde, à l'égard de toutes les communes. Mais bon, c'est une réflexion de méthodologie.

J'en viens à M. Geens. On parle bien ici de l'Institut des comptes nationaux. Donc, cela n'est que les comptes communaux. Fort bien.

Les comptes communaux, les derniers connus, ce sont 2011 et nous avons transmis aux services de M. Geens bien sûr, sous forme informatisée puisque maintenant nous avons un e-compte pour les 262 communes wallonnes, ce qui n'était pas le cas par le passé. Bel effort de transparence.

Pour les 262 communes, nous sommes à + 397 millions d'euros en normes SEC. Nous avons traduit les soldes positifs des communes en méthodologie SEC. Pour être tout à fait précis, il s'agit de 346 millions pour les communes et 51 millions d'euros pour les CPAS. C'est ce que nous apportons.

Je vais maintenant donner une deuxième source :

Belfius. C'est le rapport de M. Dessoy qui sort chaque année. En juillet 2012, Belfius – banque qui travaille pour toutes les communes de ce pays dit – : « 70 % des communes flamandes sont en déficit, 40 à Bruxelles et 36 en Wallonie ». Le rapport de Belfius, qui est quand même le caissier de quelque 85 % des communes de ce pays, dit que c'est la Flandre et Bruxelles qui posent plus de problèmes que la Wallonie. Vous ne m'en voudrez pas si je dis : « croisons nos chiffres ». Nous avons des chiffres arrêtés, officialisés par la tutelle, convertis dans la méthodologie ICN, qui nous amènent à 400 millions d'euros pour le sud, conforté par Belfius, et on nous dit que c'est vraiment du côté wallon et bruxellois qu'il y a des problèmes.

J'ajoute, pour 2012, qu'on nous dit que la situation est bien plus grave encore puisque nous serions à 1,275 milliard d'euros de déficit. Je demande à M. Geens de quelle commune il parle. Je ne connais aucune commune qui a approuvé ces comptes. Au moment où je vous parle, aucune commune n'a voté ses comptes 2012. Vous en avez peut-être trouvé une, mais pas la vôtre – pourtant vous la citez souvent en exemple – pas la Ville de Namur – c'est aussi un bel exemple – et je peux en citer d'autres. Aucune commune n'a approuvé ses comptes. Comment voulez-vous tirer une conclusion sur des comptes qui n'ont pas été déposés ni même approuvés ? C'est une supposition, probablement intellectuellement intéressante, encore faut-il la valider. J'en déduis – c'est une interprétation personnelle – que c'est probablement une supputation sur base des budgets. Or, tout le monde sait que les budgets, lorsqu'ils sont présentés, sont souvent – en tout cas à l'exercice propre – en déséquilibre, en déficit. Il faut dire la vérité, c'est la grande majorité des communes wallonnes. Lorsqu'on se retrouve en comptes, on est largement en boni. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Belfius.

J'ai dit à M. Geens que cela vaudrait la peine que l'on se mette tous autour d'une table, parce qu'il est possible que le résultat soit meilleur et qu'au contraire, cela vienne aider le Fédéral. C'est ce que je souhaite, que l'on puisse aider le Fédéral par un comportement loyal et responsable. Une réunion est programmée le 28 mai 2013. Nous verrons, à cette date, quels sont les chiffres 2011 connus. Pour ceux de 2012, nous devons attendre probablement juin ou juillet même si, notamment dans le cadre des Two Packs, on va devoir comprimer tous nos délais. Je l'ai déjà dit dans cette commission, j'ai même entendu Mme Cornet dire que c'était impossible. Je relève simplement qu'à la dernière réunion avec l'ICN, ils nous ont dit qu'il faudra que, pour le mois d'avril, tous nos comptes communaux soient approuvés. J'ai dit « pas de souci », mais pour que l'on puisse approuver des comptes dans des communes, il faut que nous ayons toutes les données ONSS, qui arrivent généralement après avril.

Il y a de la bonne volonté, mais il faudrait qu'on ait les éléments. Eurostat et l'ICN disent que ce n'est pas

leur problème, que c'est à nous de régler cet aspect-là. Ce qu'il faudra, c'est que les budgets communaux soient votés aussi beaucoup plus vite. Idem pour les nôtres. On va commencer nos travaux budgétaires en septembre, maintenant. Même si le parlement, avec tout le respect que je lui dois, ne vote pas le budget, le fait que le gouvernement le délibère suffit. Il faudra donc que, fin septembre, début octobre, nous soyons prêts. Il y aura là aussi des difficultés, parce que nous ne pouvons faire des budgets que lorsque le Bureau fédéral du Plan adopte l'indice de croissance, lorsque le SPF Finances nous communique l'évolution des recettes qui nous sont imputées. Avec la bonne volonté du monde, nous sommes nous-mêmes tributaires d'un certain nombre d'éléments.

Voilà la situation aujourd'hui. Je peux entrer dans d'autres considérations. J'ai longuement plaidé pour qu'il y ait une détente par rapport à l'objectif sur le plan de l'Union européenne. J'ai toujours dit, Monsieur Crucke, que le profit de cette détente devait revenir intégralement au Fédéral. Je n'ai jamais contesté que le Fédéral ait pris toute la marge. Pourquoi, si on connaît les difficultés qui sont les leurs ? Parce qu'il est le premier et le seul responsable vis-à-vis de l'Union européenne, c'est lui qui décide s'il y a une amélioration grâce aux négociations menées avec Olli Rehn. Ils l'ont prise, je ne le conteste pas, je mesure toute la difficulté de l'effort. Je ne la réclame pas pour deux raisons : premièrement, par solidarité à l'égard du Fédéral, quoi que vous en pensiez ; deuxièmement, nous sommes, Wallons et francophones, dans une situation tout à fait atypique. En 2015, nous devons être à l'équilibre. Si nous ne le sommes pas, conformément aux engagements pris le 3 février 2010, nous devons continuer le Plan Marshall, qui fonctionne bien, qui fait qu'on résiste mieux en termes de chômage, que l'intervention de solidarité diminue en Région wallonne, que l'évolution des revenus est supérieure à la Flandre. On a toute une série d'indicateurs extrêmement positifs pour la Wallonie. Il faudra continuer à le financer.

Même de rien, le Plan Marshall et les cofinancements européens, c'est 500 millions d'euros dans le budget. Chaque année, nous avons trouvé 500 millions d'euros. C'est la promesse du développement économique qui se concrétise. Le deuxième élément est l'assainissement de nos finances structurelles, c'est ce que nous devons terminer pour 2015, parce que commencera à ce moment-là le transfert des compétences provenant du Fédéral, sans la totalité des moyens. Je vais prendre le seul département de l'emploi, parce qu'il m'intéresse. Si je prends les transferts du Fédéral et la part que nous occupons aujourd'hui dans le budget fédéral, c'est largement plus que la part qui nous est réservée par l'IPP. C'est, de mémoire, 35-36 % par rapport à 28-29 %. En plus, on nous dit que ces moyens nous sont transférés à 90 % et, in fine, ils n'évolueront qu'à 70 % de la croissance. À partir de 2015, va s'engager pour la Wallonie – mais aussi, quelque part, pour la fédération

- ...

(Réaction de M. Crucke)

C'est pour cela que je plaide pour qu'en 2015, on soit à l'équilibre, pour que nous soyons en situation de relever ce nouveau défi. Jusqu'à présent, j'ai toujours parlé au nom du gouvernement, mais cela n'engage que moi cette fois. Dans mes considérations, avoir trois défis – le redressement économique, l'assainissement de nos finances structurelles et le financement des compétences transférées sans les moyens – en même temps, plus le fait de digérer toutes les compétences, les transferts, et cætera, cela va devenir extrêmement périlleux pour la région et la fédération. Je préfère qu'avant que ces compétences n'arrivent, on ait fait le ménage. C'est pour cela que je veux plaider pour l'équilibre en 2015. Je rappelle que, de 1,1 milliard d'euros à 338 millions d'euros, nous avons fait quasiment la totalité des efforts sur les dépenses. Je peux vous montrer des catégories de dépenses où on a largement fait ceinture. On voit bien, dans toute une série d'organismes, qu'il y a des plaintes sur la difficulté budgétaire. Ce sont les choix que nous avons faits.

Contrairement à ce que vous avez dit, nous serons responsables à l'égard de l'opinion publique, nous serons loyaux à l'égard de la Belgique fédérale et nous serons crédibles à l'égard de l'Union européenne. Ce sont les trois éléments qui forment aujourd'hui la délibération du gouvernement.

Pour tout le reste, nous serons à toutes les réunions sans animosité, sans a priori, sans dire non d'avance et prêts à discuter de tout, en étant conscients que nous sommes au rendez-vous de tous les engagements que nous avons souscrits à l'égard de tous ces partenaires.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - En rapport aux questions que j'ai développées à l'adresse de M. le Ministre, j'ai eu des réponses très indirectes. Il a essentiellement répondu aux questions de notre collègue M. Crucke. Je vais donc revenir avec les questions que j'ai posées lors des ajustements. Lorsque le débat se posera de façon très concrète, par rapport aux prévisions conjoncturelles, je tiens quand même à dire une chose, c'est que la plupart des pronostics que l'on entend, que ce soit par le Bureau du Plan, la Banque Nationale ou d'autres organisations, cela s'apparente vraiment à la lecture de l'horoscope.

On peut y croire, on peut ne pas y croire, sauf que l'on construit généralement des budgets sur ces bases-là avec tout le péril que cela représente en matière de budget public. Jusqu'à présent et suivant les observations que j'ai pu faire en la matière, les pronostics économiques les plus fiables ont toujours été avancés par l'Union wallonne des Entreprises. L'UWE pronostique pour 2013 une progression du PIB de l'ordre de 0,2 %. C'est un paramètre à prendre en considération, peut-être, et par rapport auquel j'invite évidemment le gouvernement à garder toute la prudence

qui a été la sienne jusqu'à présent. Garder la prudence pour permettre évidemment l'équilibre budgétaire en 2015, mais sans oublier que cela suppose quelques prémisses. Cela suppose, par exemple, qu'il y ait quelque part un redémarrage économique faute de quoi cela va être assez difficile de respecter la trajectoire. Le cas échéant, une politique trop austère pour remettre en équilibre un budget risquerait éventuellement aussi de produire l'effet inverse, même si je peux partager les réflexions qui sont les vôtres, c'est-à-dire la préparation de la Région wallonne par rapport au plan 20/22 par rapport à l'héritage des compétences qui n'est pas accompagné des moyens nécessaires. Mais je pense qu'à l'heure actuelle, même si nous devons rester fermes sur le principe, évitons d'en faire une religion.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Si je devais le résumer, je le dirais brillant mais inquiétant. Inquiétant parce que lorsqu'on s'arcboute à cet accord du 3 février 2010, et à plusieurs reprises, M. le Ministre est revenu sur cet accord, on oublie que depuis lors – et malheureusement – la situation sur le plan social et économique a radicalement évolué. Elle a évolué pour tout le monde. Pour le Fédéral, certes, pour les régions également. On est donc dans un contexte totalement différent et on ne peut pas faire comme si ce contexte n'existait pas. Et quand le ministre nous assure qu'on arrivera en heure et en temps, en 2015, à l'équilibre, je suis de ceux qui disent que ce n'est pas suffisant. En 2015, vous dites que vous arriverez à l'équilibre, et je vous le souhaite, encore que je lis parfois des commentaires qui ne vont pas dans ce sens-là – je fais référence au professeur Dechamps, par exemple qui est quand même professeur d'université. Ne dites donc pas que la lecture est unanime, elle est loin de l'être.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Je n'ai pas dit qu'il n'y avait que l'ICN, je vous dis qu'il n'y a pas de lecture unanime aujourd'hui. Par contre, ce dont je suis persuadé, c'est qu'en 2015, si vous arrivez à l'équilibre, quod non, cela ne fera pas l'affaire de tout le monde, et pas de la Wallonie. Parce qu'on sera sûrement confrontés à d'autres difficultés. Et c'est là que je dis que votre réponse inquiétante. Parce que vous maîtrisez parfaitement bien et vous voyez très bien où va glisser la pente. Ce n'est pas le 0,1, le 0,2, le 0,3 ou le 0. Vous-même vous dites qu'on est sur 10 millions d'euros. Le débat n'est pas vraiment là. Où est le débat, aujourd'hui ? C'est qu'il y a une épée de Damoclès qui pèse sur les régions et en particulier sur la Wallonie, avec ses compétences usurpées. Ce que vous disait M. Wathelet ce matin, c'est : « Cet accord-là, on ne pourra pas revenir dessus ». Vous, vous pensez qu'on pourra revenir avec un certain nombre de revendications et vous vous dites ouvert à toute discussion. Le Fédéral ne semble plus dire cela. Et c'est là que j'aurais aimé que vous alliez au bout de votre raisonnement parce que je

suis persuadé qu'au fond de vous-même vous le connaissez et que vous le sentez. Mais c'est difficile de dire qu'entre ce que M. Antoine, Ministre du Budget, pense et ce que le gouvernement lui fait dire – parce que M. le Ministre-Président ne tient pas le même langage que vous quand je l'entends par rapport au Fédéral – où se trouve la fin de la pensée.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Cela m'étonnerait parce qu'il a approuvé l'ajustement.

M. Crucke (MR). - Pourtant, j'ai quand même entendu qu'il ne disait pas que le Fédéral devrait prendre l'ensemble des recettes s'il y a une éclaircie qui se passe. Je ne pense pas que c'est dans le raisonnement du Ministre-Président. Je suis même certain du contraire, pour l'avoir lu.

Mais où est la difficulté ? C'est là que j'aurais aimé vous entendre. Je suppose quand même que M. Geens n'est pas le premier des abrutis qui est devenu ministre des finances – il est flamand, et cela vous le savez comme moi. Quand M. Geens fait une sortie aujourd'hui, c'est en pointant qui ? La Wallonie et Bruxelles. Vous pensez que c'est par hasard qu'il le fait ? Vous pensez que c'est tout d'un coup, comme cela, une chanson qu'il a entendue à un certain endroit et qu'il répète ? Ou bien ne pensez-vous pas qu'il y ait derrière cela la loi de financement sur laquelle – et vous le savez comme moi – il n'y a pas encore d'accord complet ? Et cette loi de financement, que détermine-t-elle ? Les recettes de la Région wallonne. M. Geens est en train de dire : « Je ne suis peut-être pas NVA, mais je suis quand même d'abord Flamand ».

J'aurais aimé que dans la famille sociale chrétienne, ce matin, plutôt que de voir quelqu'un qui vient vous dire : « Il y a un accord, on va le respecter » qu'on nous dise « On n'achète pas et on ne vend pas la Wallonie ». Les difficultés, si elles sont là, on les respecte. Mais aujourd'hui, on est en train de se faire avoir par un ministre flamand et vous, Ministre du Budget, vous allez en première place pour nous dire : « On ne joue pas à ce petit jeu-là, on n'achète pas comme cela, on ne vend pas comme cela, on respecte les uns et les autres ».

Mais je vous vends le pari que quand M. Geens aura terminé de parler, le CD&V chantera et derrière, toute la Flandre chantera. Il est plus que temps qu'ici on fasse attention.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - J'aurais vraiment voulu, puisqu'on apprécie l'intervention des uns et de l'autre que M. Crucke aille jusqu'au bout de son raisonnement.

(Réaction de M. Crucke)

Si, si, cela, vous ne pouvez pas me l'enlever. Je répète toujours la même chose. J'aurais voulu que le MR

viennent une fois pour toutes dire : « Voilà où nous nous aurions trouvé l'argent ». Des recettes nouvelles, des dépenses en moins. Or, vous ne m'en voudrez pas, parmi vos collègues du MR, moi qui ai les budgets, à toutes les séances de fédérations ou de régions – je peux vous donner des noms si vous voulez – ils proposent des dépenses supplémentaires.

Moi, je vous demande : mettons-nous autour d'une table et venez avec des propositions de recettes d'impôts nouveaux à charge des Wallons ou de dépenses que vous supprimeriez. Ce serait intéressant de vous entendre.

Mme la Présidente. - Le parlement ayant le dernier mot, je recède la parole à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour son intervention complémentaire, mais c'est un peu le monde à l'envers. Encore que je pensais qu'il lisait de temps en temps le programme du MR. Quand clairement on vous dit qu'il y a des sources d'économies....

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Alors, à mon avis, une fois que vous avez lu Ecolo, vous n'avez plus envie de lire. Commencez la prochaine fois par le programme du MR et peut-être que vous aurez encore envie de lire Ecolo après.

Mais c'est le monde à l'envers, on demande aujourd'hui à l'opposition de se mettre non seulement à la place du gouvernement mais de décider à sa place. Qu'attend-on pour anticiper les élections un jour, le permettre démocratiquement, et dire : « Nous, on n'en sort plus au gouvernement, on ne sait pas ce qu'il faut faire, et mettez-vous à notre place ». Pour cela, il n'y a pas de problème, nous avons toujours pris nos responsabilités, dans tous les gouvernements où nous sommes rentrés.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Écoutez, dans une vie démocratique, quand même, vous êtes là aussi pour pouvoir décider. Ce que je vous ai dit, c'est que je n'ai pas voté votre accord, je n'ai pas voté votre contrat de gouvernance. Je ne le regrette pas. Par contre, venir me dire que soit vous ne connaissez pas les idées du libéralisme, le programme du MR et que vous n'écoutez pas quand on vous dit ici qu'il y a des économies à faire et pas de politisation et pas de petits cadeaux aux copains parce que vous l'avez encore fait dans votre accord, je suis certain ici quand on va lire le budget, je vais vous en trouver, moi, en vous disant : « Pourquoi avez-vous fait un accord sur la table, sur le côté », sans venir dire : « Voilà ce que j'ai été obligé de faire ». Vous allez voir, ce sera comme cela, je le sais d'avance. Donc de grâce, ne nous reprochez pas ce que vous n'êtes pas capable de faire. Mais je peux vous rassurer, et je sais que je vais vous rassurer, si on est un jour à votre place, on le fera.

Mme la Présidente. - L'incident est définitivement clos, en tout cas pour cet après-midi.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
ET DES SPORTS, SUR « L'OBLIGATION FAITE
AUX ENTREPRISES DE PLUS DE 100
TRAVAILLEURS D'ANNONCER LEUR OFFRE
D'EMPLOI VIA LE FOREM »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'obligation faite aux entreprises de plus de 100 travailleurs d'annoncer leur offre d'emploi via le Forem ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, selon le journal *l'Echo*, M. le Ministre aurait comme intention d'obliger les entreprises de plus de 100 travailleurs d'annoncer leur offre d'emploi via le FOREM. Idem pour les emplois publics.

L'argument est de permettre plus de transparence dans le processus de recrutement, les patrons craignant plus de lourdeur administrative.

Le Forem a-t-il les ressources humaines pour gérer la totalité de cette demande ? Y trouvera-t-il les profils souhaités ? Quel a été le pourcentage des entreprises de plus de 100 travailleurs qui ne recrutaient pas via le Forem ? Quel a été leur motif d'agir ainsi ? Par quels créneaux ont-elles, jusqu'à présent, tenté de satisfaire leurs besoins en ressources humaines ? Et selon les contacts du Ministre avec les patrons, ceux-ci joueront-ils dans la pièce ? Ou y aura-t-il, malgré cette obligation, d'autres filières de recrutement de personnel ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Que l'on se comprenne bien. Par rapport à l'expression qu'il a épinglée dans mon chef, il ne s'agit pas d'une obligation de recourir au Forem, comme prestataire de sélection. Du reste, la législation européenne nous l'interdirait, mais il s'agit d'une obligation de publicité de l'offre, ce qui est différent, me semble-t-il, en la matière.

Selon l'enquête réalisée auprès d'un panel de 1 046 entreprises par Ideaconsult à la demande de Federgon et publiée en mars 2012, les employeurs recrutent, en partie, via leur propre réseau et via leur propre personnel. En d'autres termes, les entreprises disposent de candidatures et ne doivent pas communiquer leurs

offres pour trouver les compétences qu'elles recherchent.

Aucune donnée n'est exacte actuellement, mais en regroupant différentes études et enquêtes sur le sujet, on estime qu'il peut s'agir, M. Stoffels, d'un recrutement sur deux.

Logiquement, on peut supposer que les grandes entreprises, de par leur notoriété, leur visibilité et un service de ressources humaines spécifiques ou des campagnes de recrutement qui leur sont propre, je pense par exemple à ORES, des sites internet mettant en permanence des offres d'emplois, sont alimentées de manière spontanée par un certain nombre de demandeurs d'emploi.

Par contre, pour les plus petites entreprises qui n'ont peut-être pas le service de ressources humaines spécialisé, qui ont du mal à définir le profil, qui n'ont peut-être pas le temps, tout simplement, de sélectionner, il y a, là, me semble-t-il, un intérêt de pouvoir solliciter le Forem. Donc, clairement, ce que je souhaite, c'est qu'il y ait une publicité des offres, premier élément, d'autre part, que si les entreprises le souhaitent, le Forem puisse agir comme prestataire de service, mais qui n'est pas une obligation. L'Europe nous l'interdirait. Troisième élément, dans l'article, je citais aussi les emplois qui sont subventionnés. Je pense au monde associatif, je pense aux communes, aux pouvoirs publics où, là, nous serions bien inspirés de publier toutes les offres d'emplois.

J'ajoute qu'un certain nombre de communes le font et lorsqu'elles recrutent quelqu'un, elles le publient au Forem. Cela les laisse encore libres de la modalité de l'examen, de la sélection, du test, mais au moins le Forem le connaît et, dès lors que c'est par exemple par le canal d'APE ou de point APE, il me semblerait légitime que cette communication soit faite d'office.

Voilà ce que j'ai voulu dire parce que le plus intéressant, M. Stoffels, c'est de voir le taux de satisfaction des entreprises qui sollicitent le Forem. On est à 84 %, dans un délai raisonnable pour trouver la bonne personne, mais je souhaiterais qu'à l'avenir, on puisse élargir le champ de recherches d'emplois, notamment dans le secteur des grandes entreprises qui, malheureusement, souvent, échappent à la connaissance du Forem.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je peux évidemment être attiré par l'idée du Ministre que les emplois vacants soient communiqués au Forem pour être rendus accessibles au plus grand public.

Mais, à travers la réponse, je crois aussi avoir compris qu'un emploi sur deux vacant dans les grandes entreprises serait probablement occupé par d'autres créneaux que celui du Forem. Cela veut dire que, à

l'avenir, un emploi sur deux qui sera communiqué au Forem et que le Forem va communiquer au grand public sera très probablement déjà quelque part occupé, avant que l'entreprise ne la communique au Forem et avant que les particuliers ne puissent postuler pour être embauchés.

Ce qu'il faudrait en tout cas également avoir en tête dans ces cas-là, c'est que l'emploi soit véritablement vacant jusqu'à une date limite, pour éviter que des centaines voire des milliers de demandeurs d'emploi s'adressent pour postuler à un emploi et que cela multiplie tout simplement le nombre de non-réponses que pas mal de demandeurs d'emploi ont vécu jusqu'à présent.

Cela ne sert à rien de communiquer des emplois alors qu'à vrai dire, ils ne sont pas vacants. Il faudrait veiller à cet aspect-là aussi, tout en rendant public un maximum d'informations concernant les emplois vacants.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS SUR « LE REcul DE L'EMPLOI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports sur « le recul de l'emploi ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en 2010 et 2011, l'emploi avait encore augmenté de près de 2 % et, même en 2009, en pleine récession, il avait réussi à stabiliser.

Pour l'année 2012, il y a une rupture, les pertes d'emplois sont constatées dans toutes les régions du pays - 1,7 % en Wallonie, - 0,3 en Flandre et - 0,1 à Bruxelles.

Il existe aussi de fortes différences sectorielles. Au cours des cinq dernières années, l'emploi a reculé en moyenne de 5,9 % dans l'industrie, il a augmenté de près de 3 % dans le tertiaire et il a progressé de 7,8 % dans le quaternaire et le non-marchand - l'enseignement, les soins de santé, les pouvoirs locaux, et caetera.

Dans ce secteur, la hausse de l'emploi atteint même 11 % en Wallonie et 13 % à Bruxelles sur cinq ans.

La crise et un marché du travail difficile font que les travailleurs restent plus longtemps en place et que l'ancienneté dans les PME est donc de nouveau en train de grimper : elle est repassée au-dessus de 7 ans.

Le vieillissement de la population explique aussi l'augmentation de l'ancienneté moyenne. Aujourd'hui, un travailleur sur trois a plus de 45 ans.

Devant ce constat, plusieurs questions s'imposent. Vu le recul de l'emploi, n'y aurait-il pas lieu de mettre en place un mécanisme d'aide au maintien de l'emploi, mécanisme qui aiderait les PME du secteur industrie et qui sont en difficulté temporaire ce qui devrait, évidemment, être attesté sur base du bilan dernier à maintenir. Vu l'augmentation de l'ancienneté dans l'entreprise, ne doit-on pas mettre sur pied un mécanisme de type stage dans la phase des allocations d'attente, question de stimuler l'entrée des jeunes dans l'entreprise, tout en contribuant à l'effort de gestion de la masse salariale ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - On se base sur un indice spécifique développé par la secrétariat social Sdworks. Les données sont récoltées par enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises employant moins de 100 personnes.

L'analyse de l'emploi des PME permet de cerner l'intégralité du tissu socioéconomique en Belgique dans la mesure où les entreprises employant moins de 50 personnes représentent environ 95 % des établissements belges et ne représentent par contre que 42 % de l'ensemble des emplois en Belgique.

Le calcul de tendance et d'évolution de l'emploi ne peut donc négliger la réalité des grandes entreprises pour fournir un aperçu réaliste de la situation.

En effet, si je prends des travailleurs de moins de 9 personnes, cela représente, tenez-vous bien, 62 579 entreprises sur les 79 566.

Nous avons un tissu de petites entreprises, mais à l'inverse nous avons 1 585 entreprises de 100 et plus dont le poids, évidemment, est important en termes de travailleurs.

Au-delà de ces considérations, l'activité économique est toujours le meilleur gage de croissance et, *in fine*, de maintien de l'emploi.

En Belgique, le mécanisme du chômage économique a permis en grande partie à notre pays de mieux résister que d'autres au premier temps de la crise. Les régions sont bien sûr actives, dont la nôtre, pour améliorer le fonctionnement du marché du travail et une attention particulière doit être donnée aux jeunes qui se présentent sur ce marché.

Certaines dispositions sont déjà engagées depuis plusieurs années et, tout à l'heure, je vous rappelais le plan formation insertion qui bénéficie pour moitié à des jeunes de moins de 25 ans. On peut estimer

raisonnablement, M. Stoffels, que 4 000 jeunes trouveront un emploi en 2013 via ce dispositif.

Les taux d'insertion sont d'ailleurs supérieurs à 90%. C'est pour cela que je regrettais les entreprises qui dénoncent le fait de ne pas trouver de personnel qualifié n'utilisent pas cette faculté du PFI.

Un autre dispositif devrait rapidement être opérationnel, c'est le stage de transition qui est un stage que le jeune peu ou moyennement qualifié peut suivre dans une entreprise ou une ASBL, afin de lui permettre de faire connaissance avec le marché de l'emploi et de diminuer, ainsi, le chômage des jeunes. En effet, l'absence d'une première expérience professionnelle compromet également l'intégration stable des jeunes sur le marché de l'emploi.

La Ministre fédérale de l'emploi, Madame De Coninck, a prévu un contingent de 10 000 places pour des stages de transition en entreprises par an, dont 3 760 en Région wallonne de langue française et 140 en Région wallonne de langue allemande pour arriver aux 3 900 âprement négociés, puisque dans un premier temps on nous en proposait beaucoup moins. Pour ce faire, un arrêté royal a été adopté au Fédéral qui réforme de manière fondamentale les stages d'insertion en les remplaçant par des stages de transition. C'est l'article 36 quater de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant sur le règlement de chômage. Les stages de transition sont accessibles aux jeunes demandeurs ayant accompli 155 jours de stage d'insertion socioprofessionnelle.

Ce dispositif est entré en vigueur au 1er janvier 2013, mais nécessite toujours un accord de coopération entre l'État fédéral, les communautés et les régions visant à la mise en oeuvre de ces stages et qui est toujours en cours d'élaboration. On attend des propositions du Fédéral.

En Région wallonne, ce projet d'accord de coopération a d'ores et déjà été soumis au Conseil économique et social de la Wallonie, à l'Office wallon de la Formation professionnelle (Forem), ceux-ci ayant formulé essentiellement des observations quant à la mise en oeuvre du dispositif en Région wallonne. Ce projet d'accord ne suscite donc pas d'objection politique dans notre chef et j'espère qu'il sera au plus vite conclu entre les différents partenaires.

Pour bien démontrer notre volonté d'avancer dans ce secteur, nous avons d'ores et déjà – et vous le savez, j'imagine – adopté, en première lecture, un arrêté qui organise les stages à l'échelle de la Wallonie. Il est d'ailleurs, pour le moment, soumis aux instances consultatives et puis au Conseil d'État. J'espère qu'il sera d'application début du mois de juillet, ce qui veut dire que, pour autant que le Fédéral nous soumette l'accord de coopération, nous serons nous-mêmes prêts dans les temps impartis et requis, mais nous attendons l'initiative du Fédéral.

Mme la Présidente. - La parole est à Monsieur Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Vu que les réponses seront concrètes et permettent des perspectives plutôt réjouissantes, je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS A
M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
ET DES SPORTS SUR « LE NOMBRE DE
FAILLITES ET L'AIRBAG »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports sur « le nombre de faillites et l'airbag ».

La parole est à Monsieur Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'année 2012 fut une année record en matière de faillites et l'année 2013 s'annonce pire encore. Je fais référence au journal *l'Écho* du 2 janvier 2013.

En Flandre, une entreprise sur 99 a dû déposer son bilan en 2012, une sur 101 en 2011 contre une sur 89 en Wallonie. On note aussi qu'en 2011, davantage de grandes entreprises employant plus de 100 travailleurs ont fait faillite. C'est ce qui explique le grand nombre de pertes d'emplois pour cause de faillite l'an dernier, soit 22 000 contre 18 330 en 2011, ce qui fait une augmentation de 20 %.

En analysant les risques qui mènent à la faillite, nous trouvons, à côté d'une série de facteurs, entre autres le facteur suivant, je cite *l'Écho* du 2 janvier 2013 : « de plus nous avons connu ces dernières années un énorme afflux de jeunes entreprises ayant pour conséquence un plus grand nombre de défaillances ».

Ce sont donc les tentatives d'entreprendre qui ne font pas longue vie et qui, assez souvent, plongent le particulier dans une situation peut-être encore plus difficile sur le plan social. Il y a donc de la matière à être prudent. Depuis l'adoption du décret Airbag, la Région wallonne encourage encore davantage de personnes indépendantes à titre accessoire de s'installer comme indépendants à titre principal. Quels sont les dispositifs au moyen desquels le Ministre analyse le risque auquel le bénéficiaire s'expose ? Quels sont les filets de sécurité si la tentative échoue et y a-t-il un accompagnement pendant les deux premières années ayant pour but évidemment de prévenir l'échec ?

Mme la Présidente. - La parole est à Monsieur le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Malgré la crise et les chiffres alarmistes cités, rappelons quand même qu'en matière de chômage, la Wallonie résiste bien puisque nous avons moins de demandeurs d'emploi qu'avant la crise, ce qui n'est pas le cas d'un grand nombre de pays qui nous entourent. Voyez la situation même de la Flandre, de la France, de l'Espagne, du Portugal, de la Grèce, où aujourd'hui le nombre de jeunes de moins de 25 ans au chômage est de plus de 60 %.

Il en va de même pour les indépendants dont le nombre n'a fait que croître en Wallonie depuis 2000 et que nous constatons une croissance de 13,08 % et le dernier rapport de l'INASTI confirme encore cette tendance avec une croissance de 1,82, donc presque 2 % en plus, pour la dernière année de référence.

Bien sûr, il est de notre responsabilité de maximiser les chances de réussite de ces entrepreneurs jeunes ou moins jeunes et il est de mon devoir, me semble-t-il, et celui du gouvernement de prendre toute une série d'initiatives pour favoriser l'emploi indépendant qui a été souvent négligé en Wallonie puisqu'il n'y avait pas de dispositif qui leur était réservé. C'est symptomatique du reste, c'était uniquement de l'apanage du Fédéral.

Nous avons mis en place, vous le savez, Monsieur Stoffels, un certain nombre de dispositifs, de mécanismes, d'une part, les juniors indépendants dès l'âge de 15 ans et jusque 20 faire naître la passion, l'intérêt du statut d'indépendant, « vis ta vie d'indépendant ou de patron de TPE » avec des succès qui sont vraiment importants et l'IFAPME indiquait que pour juillet-août, on attendait un succès encore plus important parce qu'il faut bien sûr que cette mesure soit connue.

Deuxième élément, c'est le remarquable travail des SAACE, nous en avons suffisamment parlé et j'ai eu le bonheur, avec le gouvernement, de pouvoir agréer l'ensemble des SAACE. Ces SAACE font un travail important d'accompagnement professionnel dans l'élaboration du projet d'entreprise depuis l'idée de base jusqu'à l'installation, voire au-delà pour les demandeurs d'emploi. De plus quatre SAACE proposent de pouvoir tester pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois et, pendant ce test, élever sur l'activité nouvelle créée en apportant, notamment un soutien sur le travail comptable, en octroyant une bourse qui peut aller jusqu'à 5 500 euros pour l'achat du matériel utile au démarrage de l'entreprise.

Par ailleurs, le risque de faillites peut également être limité par un accompagnement adéquat et pertinent de l'indépendant, avant et après le lancement de l'activité. En Wallonie, les dispositifs chèques formation et chèques formation à la création d'entreprises permettent, me semble-t-il, cet accompagnement.

En ce qui concerne particulièrement ces derniers, les opérateurs agréés accompagnent les indépendants et leurs démarches d'installation et même au-delà de l'installation. D'ailleurs, pour que les indépendants puissent mettre toutes les chances de réussite de leur côté, je tiens à rappeler que le décret-programme de 2010, le premier que nous avons adopté, retenait une formule à mon initiative ouvrant les chèques formations et les chèques formation à la création d'entreprises aux indépendants complémentaires pour les amener à devenir indépendants à titre principal et en les formant à devenir complètement chef d'entreprise.

Dans la même lignée de cette avancée, j'ai souhaité que, parmi les 600 chèques formations alloués à la création d'entreprises, 150 chèques puissent être utilisés pendant une période d'un an après le lancement de l'activité, parce que l'indépendant peut peut-être se rendre compte, à ce moment-là, qu'il lui manque un certain nombre de connaissances. Nous avons réservé un quart de ces chèques pour la première année. Cette mesure permet à l'indépendant de se donner le temps de connaître ses besoins en termes de formation et d'accompagnement et d'acquérir les compétences supplémentaires dont il a besoin. Une bonne préparation au métier d'indépendants est, sans nul doute, le meilleur moyen de contrer un risque de faillite.

Enfin, l'encouragement entrepreneurial en Wallonie passe également par l'octroi d'aides financières notamment dans le dispositif Airbag qui est entré pleinement d'application fin de l'année dernière et qui réserve, sur 4 semestres, 12 500 euros. Je viens de demander au Forem une évaluation pour voir un peu le nombre de bénéficiaires, les profils, sachant que les premiers échos qui me sont revenus de la commission qui lie le Ministre étaient des examens extrêmement pointus et que les membres de la Commission allaient jusqu'à rechercher les conditions de garantir le succès.

Or, je pense qu'il faut admettre un certain degré de sinistralité.

On peut vraiment avoir les moyens, et puis ne pas toujours réussir. Je pense que, du côté du banc patronal, on a admis que l'on avait été très loin dans les exigences et que, aujourd'hui, je pense qu'il faut peut-être recalibrer un peu la mesure parce qu'il y a vraiment un certain nombre de jeunes ou de moins jeunes, qui sont prêts à se lancer, qui ont de bons projets, et qui, pour les lacunes qu'ils présentent, pourraient facilement trouver réponse dans des chèques formation lors de la première année de leur installation. C'est cela que je voulais viser en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je peux être d'accord avec vous que celui qui se lance dans un métier d'indépendant s'expose toujours, quelque part, à un certain risque. Il n'y a pas d'activité d'indépendant sans aucun risque – ce

serait rêver de croire en cela – mais la question est de savoir comment la Région wallonne va pouvoir aider les indépendants à mieux maîtriser le risque, question de minimiser ou de réduire le risque et de prévenir les échecs.

Les réponses que vous donnez vont effectivement dans ce sens-là, et il me semble qu'il va falloir être particulièrement attentif pour que les méthodes imaginées par la Région wallonne pour accompagner les indépendants dans la gestion ou dans la maîtrise du risque soient efficaces.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
ET DES SPORTS, SUR « L'EMPLOYABILITÉ DU
DEMANDEUR D'EMPLOI »**

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
ET DES SPORTS, SUR « LE PLAN TANDEM »**

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
ET DES SPORTS, SUR « LE TUTORAT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales de M. Stoffels, sur « l'employabilité du demandeur d'emploi » ; de M. Stoffels sur « le plan Tandem » et de M. Stoffels sur « le tutorat », à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La parole est à Monsieur Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les statistiques relatives à l'emploi informent qu'il y a un risque important qui résulte de la combinaison de plusieurs critères agissant de façon cumulée sur l'employabilité du demandeur d'emploi.

En observant les données démographiques liées à l'âge du demandeur d'emploi et, simultanément, à son niveau de qualification, de sérieuses questions se posent. En effet, le nombre de personnes disposant d'un niveau élevé de qualification diminue très fortement pour ceux qui ont franchi l'âge de 45-50 ans. À l'inverse, la proportion dans cette même tranche d'âge de personnes disposant d'un niveau faible de qualification augmente. Le phénomène peut être observé de façon encore plus drastique dans les cohortes qui ont franchi l'âge de 55 ans.

Cette observation trouve son corollaire dans les statistiques du chômage : la proportion des demandeurs

d'emploi indemnisés ou de personnes inactives, âgées de 50 ans et plus, disposant d'un niveau de formation correspondant au niveau primaire ou secondaire inférieur, est très importante. Parmi les DEI de cette catégorie, on risque de trouver un maximum de personnes qui sont au chômage de longue durée.

Très concrètement, la probabilité de décrocher un nouvel emploi tend vers zéro lorsque l'on dépasse l'âge de 55 ans et que l'on dispose simultanément d'un niveau de qualification trop bas. Je conclurais qu'il s'agit là d'une population à l'égard de laquelle nous avons tout intérêt à prendre toutes les mesures possibles afin d'éviter que le risque d'être licencié se transforme en catastrophe individuelle et sociale, notamment en période de crise.

Concrètement, je plaide en faveur de mesures spécifiques de maintien à l'emploi, ce qui, à mes yeux, serait moins coûteux tant sur le plan humain que sur le plan social que toutes les mesures en vertu desquelles on tenterait d'aider les DEI à retrouver un nouvel emploi. Les mesures me semblent d'autant plus indiquées qu'à l'avenir, le régime des allocations de chômage sera modifié, confrontant les DEI de cette catégorie à de véritables difficultés existentielles.

Lorsque j'ai interrogé M. le Ministre quant aux mesures de maintien à l'emploi des moins qualifiés, il me répondait que ce serait impayable pour un budget wallon. Est-ce toujours le cas si l'on combine les deux critères âge et niveau de qualification ? Est-ce un propos que M. le Ministre a étudié ? Dans l'affirmative, puis-je lui demander de nous communiquer le résultat de ses analyses ? Dans la négative, est-ce imaginable qu'un examen sérieux de cette question soit réalisé ?

J'en arrive à la question sur le plan Tandem.

Comment œuvrer pour que les jeunes accèdent plus rapidement à un emploi ? Comment faire pour que les portes des entreprises s'ouvrent aux jeunes ? Peut-on s'inspirer de modèles qui existent ?

Je m'explique.

Le plan Tandem existe en Wallonie et en Communauté française depuis dix ans dans le domaine de l'aide aux personnes. Il avait été initié, à l'époque, par la coalition arc-en-ciel. Maintenant, il y en a qui reprennent le modèle pour l'étendre vers d'autres secteurs. Est-ce, à vos yeux, un plan qui a tenu ses promesses ? S'agit-il d'un plan dont on pourrait s'inspirer pour le dupliquer dans d'autres domaines ?

Serait-il judicieux d'étendre, comme le proposent certains aujourd'hui, la formule progressivement à d'autres secteurs privés comme publics ? Est-ce un modèle exportable vers d'autres filières ? L'idée est chère à certaines formations politiques et, en particulier, à la formation politique écologiste, et c'est une idée qui, à mes yeux, mérite d'être creusée.

Ne s'agit-il pas d'une idée qui pourrait être pertinente, non seulement afin de donner des perspectives aux jeunes, mais aussi afin de maintenir les travailleurs âgés au travail, voire d'augmenter le taux d'emplois des plus de 55 ans ?

Comme le montrent les statistiques de l'ONEM, beaucoup de Belges ont déjà réduit leur temps de travail, que ce soit via le crédit-temps, pour le secteur privé, ou l'interruption de carrière dans la fonction publique. Les statistiques précisent, en outre, que le crédit-temps est sollicité avant tout par des travailleurs de plus de 50 ans. Mais ils préfèrent ne raboter leurs horaires que d'un cinquième du temps de travail. Le système est surtout populaire auprès des femmes. Il est nettement plus utilisé en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles.

Afin d'encourager le recours au crédit-temps, serait-il judicieux de greffer, dans d'autres filières, une formule du type plan Tandem ou tutorat ?

J'arrive donc à ma dernière question concernant le tutorat.

M. Paul Soete, Administrateur délégué d'Agoria, la fédération des industries technologiques, a rappelé récemment que son organisation ne croyait pas au partage du temps de travail. En effet, souligne-t-il, les entreprises en ont fait les frais dans les années précédentes, avec divers plans qui soutenaient financièrement l'inactivité qu'il s'agisse des 32 heures, des prépensions à mi-temps ou des interruptions de carrière.

Aux yeux d'Agoria, si le travail à mi-temps n'est pas une bonne idée, il n'en est pas de même de l'aspect tutorat. C'est d'ailleurs quelque chose qui est pratiqué dans certaines de leurs entreprises. Mais on parle alors de gens inactifs, donc des pensionnés, ou en passe de l'être, et qui forment des jeunes qui travaillent, quant à eux, à temps plein. Il s'agit, pour cette organisation, d'une formule intéressante que l'on pourrait assortir d'une indemnité pour le formateur, mais qui nécessiterait que l'on assouplisse la réglementation, notamment en matière de travail des pensionnés.

Sans faire de l'idéologie sur cette thématique et en ayant pour objectif la recherche de solutions pragmatiques et applicables qui rencontreraient l'adhésion à la fois des travailleurs et des patrons, le tutorat n'est-il pas une piste à suivre pour organiser la transmission du savoir-faire d'une génération vers l'autre ?

Et je dois à la vérité de dire que cette idée s'inspire également de la proposition de la formation écologiste qui avait lancé cette idée du plan Tandem. Une idée que je trouve également intéressante pour qu'elle soit sérieusement creusée. Quel bilan peut-on tirer du dispositif pour les entreprises qui se sont engagées dans

cette voie ? Convient-il d'aider davantage les entreprises qui s'inscrivent dans cette voie, voire d'amplifier les politiques régionales dont l'objectif est justement d'asseoir le tutorat dans les entreprises, tant pour les PME que pour les grandes entreprises ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine pour sa réponse.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Merci, Monsieur Stoffels.

Les questions d'employabilité, du plan Tandem et du tutorat touchent toutes les trois à la continuité des compétences dans les entreprises. C'est cette dernière notion qui doit être privilégiée, indépendamment des trois thèmes sur lesquels vous m'interrogez.

Afin de déterminer si les demandeurs d'emploi plus âgés ont connu des sorties à l'emploi, comme vous l'évoquez dans votre question, l'analyse des mouvements vers l'emploi durant l'année écoulée est utile. Ainsi, on observe que les plus âgés des DEI ont été plus nombreux à sortir de la demande d'emploi qu'à y entrer puisqu'il y en a eu 25 811 qui sont entrés contre 29 312 qui sont sortis.

Fin avril 2013, sur les 209 261 DEDA, on comptait 50 854 de 50 ans et plus, soit une diminution de - 0,4 % par rapport à décembre 2012. C'est quand même une belle performance de voir diminuer le chômage des plus âgés alors même que, dans tous les pays qui nous entourent et dans notre pays aussi, nous connaissons une situation économique qui est toujours difficile.

Même si l'âge, la qualification et la durée d'inoccupation ont un impact sur la mise à l'emploi, il n'en reste pas moins que des demandeurs d'emploi plus âgés retrouvent aussi un emploi, je veux le rappeler.

D'ailleurs, parmi les mesures que nous avons prises au gouvernement sous cette législature, je souhaite faire de l'APE marchand un meilleur levier d'action en faveur de certains groupes de demandeurs d'emploi, dont les demandeurs d'emploi plus âgés, avec obligation du maintien de l'engagement pendant les trois années, si l'entreprise a bénéficié de l'aide complète qui atteint 37 500 euros, s'il s'agit d'une TPE.

Une autre mesure incitative à l'engagement des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans est actuellement en cours de rédaction, c'est celle qui va réformer le PTP, pour accentuer encore les moyens réservés au recrutement des personnes plus âgées sous ce statut.

Troisièmement, c'est la perspective de devenir indépendant. On le voit avec le succès dans certains SAACE, on le voit aussi pour celles et ceux qui avaient une fonction à titre complémentaire : devenir indépendant à titre principal est parfois une solution qui s'avère utile ou incontournable parce que les autres

portes se sont fermées, d'où le dispositif Airbag.

Travailler sur le maintien à l'emploi des travailleurs en général et des plus âgés en particulier est une mesure préventive que nous continuons à renforcer. Citons à titre d'exemple le chèque-formation, qui permet de stimuler la formation au sein des PME et ce, à travers un incident simple, souple et rapide d'accès. Quelque 690 797 chèques ont été remboursés en 2012, tous types de formations confondus. Ou encore, le crédit-adaptation et plus particulièrement le crédit-adaptation tutorat.

En ce qui concerne le Plan Tandem, je rappelle qu'il relève strictement des compétences fédérales. S'il intègre la mise au travail d'un nouveau travailleur, en remplacement du temps libéré par les travailleurs âgés, il ne concerne toutefois que certains secteurs, à savoir les services de l'intégration des personnes handicapées et de l'accueil et de l'hébergement, de l'accompagnement des personnes en difficultés sociales en Région wallonne ainsi que les secteurs relevant de l'Aide à la jeunesse et des Services d'accueil spécialisé de la petite enfance en Communauté française. Il a également été étendu aux secteurs de l'ONE.

En ce qui me concerne, je préfère privilégier le crédit-adaptation tutorat qui est un dispositif wallon. En effet, il met l'accent à la fois sur la capitalisation de l'expérience des travailleurs âgés et sur la formation des travailleurs plus jeunes, en permettant aux entreprises de former leurs travailleurs via les acquis professionnels des travailleurs âgés et plus expérimentés, ce qui favorise à la fois une consolidation de l'emploi des travailleurs âgés de l'entreprise et une mise en valeur des connaissances qu'ils possèdent ainsi que la formation continuée des travailleurs. En 2012, pour vous citer l'importance de ce dispositif, nous avons accueilli 333 dossiers pour 822 606 heures de formation concernant 13 616 travailleurs à former, dont 69 dossiers tutorat pour 27 196 heures de formation concernant 159 personnes à former.

De manière générale, le tutorat permet aux employeurs de participer activement à la formation des jeunes, de demandeurs d'emploi ou de personnes désireuses d'acquérir de nouvelles compétences utiles pour leur parcours professionnel, tout en réduisant l'écart entre la formation et les réalités professionnelles.

Outre le dispositif crédit-adaptation tutorat géré par le FOREM, j'aimerais également épinglez les formations au tutorat organisées par l'IFAPME depuis plus de dix ans - chaque année, entre 150 et 200 tuteurs sont formés à l'encadrement de jeunes en formation en alternance - afin d'assurer la meilleure transmission possible des savoir-faire. Le tutorat est largement apprécié des patrons et des tuteurs, l'IFAPME ayant recensé que plus de 92 % sont prêts à renouveler l'expérience. Quant aux chances d'insertion dans l'emploi des apprenants, elles sont maximisées, puisqu'à l'IFAPME, lorsque la

formation s'effectue en alternance, le taux d'insertion augmente, allant pour certains secteurs jusqu'à 100 % d'insertion dans les six mois.

Dans le temps imparti, j'ai essayé de rencontrer à la fois les problèmes d'employabilité du tandem et du temps.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - La question que j'avais posée avait une fonction exploratoire pour voir comment le ministre allait analyser la situation, réagir à une série de réflexions et de propositions qui ont été faites. Force est de constater qu'il y a deux publics cibles par rapport auxquels nous devons être particulièrement vigilants. D'une part, il y a les travailleurs âgés qui, en même temps, ne disposent pas d'une formation. Cela implique, en cas de licenciement, qu'ils s'inscriront au chômage et qu'ils y resteront longtemps. D'autre part, il y a les jeunes travailleurs qui n'ont pas encore eu la chance, jusqu'à présent, d'entrer dans un contrat de travail, pour lesquels il faut faire en sorte que les perspectives s'ouvrent très rapidement pour éviter que certains ne s'enfoncent dans des perspectives difficiles.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
ET DES SPORTS, SUR « LES DIFFICULTÉS DE
L'ASSOCIATION CHAPITRE XII « RÉSIDENCE
PRÉHYR » À ROCHEFORT ET L'ATTRIBUTION
DES AIDES À L'EMPLOI À SON ÉGARD »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les difficultés de l'association chapitre XII « Résidence Préhyr » à Rochefort et l'attribution des aides à l'emploi à son égard ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, excusez-moi de vous déranger avec une question d'impact local. Je vous avais déposé une question écrite en date du 29 janvier 2013. Sans réponse près de quatre mois plus tard et ne voulant pas encourager la pratique, je vous interroge donc oralement, comme m'y invite notre règlement.

La situation de la maison de repos et de soins « Résidence Préhyr » à Rochefort, gérée par une association de droit public de type « Chapitre XII » formée par le CPAS et la ville, est revenue à l'actualité il y a quelques mois, autour du congé d'hiver. Nous apprenions que 12 de ses 77 travailleurs perdaient leur emploi.

Malgré le discours très rassurant de la majorité

communale au cours des derniers mois, il n'en demeure pas moins que ces licenciements secs et le non-renouvellement annoncé de contrats à durée déterminée constituent la partie visible de difficultés importantes sur le plan financier qui pèsent sur cette maison de repos et de soins depuis son ouverture au printemps 2008 et de carences de la gestion passée qui ont régulièrement fait l'objet de débats notamment au sein du conseil communal.

Dans le contexte des explications sur les déboires financiers de la MRS et son impact sur la commune et le CPAS – un impact lourd à l'échelle locale –, d'aucuns dans la majorité communale de Rochefort imputent à un manque de soutien de la région les difficultés rencontrées, ou à tout le moins en partie. J'ai interrogé vos collègues, Mme Tillieux et M. Furlan, en ce qui concerne leurs compétences. Je souhaite également vous interroger puisque la région a également été pointée du doigt parce qu'elle aurait accordé moins d'aides à l'emploi que ce qui était attendu ou espéré.

En effet, en tant qu'association de type Chapitre XII, la MRS peut prétendre, depuis 2010, bénéficier d'aides à la promotion de l'emploi sous la forme de points APE. Ces aides annuelles s'avèrent particulièrement importantes dans le cadre de la MRS qui pouvait donc diminuer son coût de fonctionnement. J'aimerais donc faire la lumière sur les aides à l'emploi demandées et sur les aides accordées par la région à cette association de droit public, ainsi que les APE éventuellement accordés à la commune ou au CPAS, mais mis à la disposition de la MRS.

Pouvez-vous donc nous indiquer combien de points APE l'association de droit public « Résidence Préhyr » a demandé et de combien de points APE elle a pu directement et indirectement bénéficier ?

Quand ces demandes ont-elles été formulées ? Quelles réponses ces demandes ont-elles reçu ? Comment ces points ont-ils été attribués et, le cas échéant, pour quels postes ?

Était-il possible pour la MRS de bénéficier de davantage de points APE selon la réglementation existante et, le cas échéant, de quelle manière ? Les points déjà attribués sont-ils menacés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Monsieur le Député, toutes mes excuses pour le retard apporté à la réponse écrite. Il est vrai que nous sommes cernés de questions – écrites, orales – et interpellations. Il peut arriver que l'une ou l'autre nous échappe, pourtant j'ai la meilleure considération pour vous.

Cela me donne le plaisir de vous répondre oralement et d'avoir un échange plus dynamique, surtout après ce

qu'il vient de m'indiquer sur les commentaires avancés dans la commune concernée.

Pour être tout à fait précis, l'Association Chapitre XII, Résidence Préhyr est une maison de repos qui a bénéficié, du 1er avril 2008 au 31 décembre 2009, d'une cession de 25 points APE provenant du CPAS de Rochefort. Elle bénéficie, depuis le 1er janvier 2010, de 25 points APE en propre pour l'engagement de 7 ETP – besoins spécifiques.

Le 22 octobre 2012, l'association a introduit sa demande de renouvellement 2013 pour ces 25 points APE, que j'ai acceptée jusque fin 2013.

L'examen de ce dossier a effectivement mis en lumière des difficultés financières avec répercussion sur le volume global de l'emploi. L'administration, en ce compris la Direction de l'inspection sociale, ont relevé ce fait.

Une demande de dérogation au maintien du volume global de l'emploi a été introduite et est en cours de traitement à l'administration et pose problème puisque le décret APE – dont je suis l'héritier et le gardien – ne prévoit plus de dérogation au volume global de l'emploi pour les pouvoirs locaux depuis 2006, situation bien connue des gestionnaires communaux.

La révision du volume de l'emploi de référence ne pourrait se baser sur des critères d'évaluation des décisions prévues à l'article 30, alinéa 4, 9° du décret qui dispose que les décisions soient évaluées notamment sur la base de la capacité financière des employeurs.

C'est ce qui a motivé le renouvellement des 25 points pour 2013 vu les actions mises en place par le nouveau conseil d'administration, mais je ne peux rien faire de plus en vertu du décret.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour ces éléments d'information. En même temps, je dois supposer, de ce qu'il m'a dit, qu'il n'y a donc pas eu de demande complémentaire aux 25 points qui ont été reçus tantôt indirectement et puis après directement...

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

... parce que le message qui a été propagé un temps à Rochefort était d'accuser la Région wallonne de toutes les responsabilités par rapport aux conséquences d'une gestion locale problématique.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Il faut leur dire que depuis 2006, les pouvoirs locaux ne peuvent pas bénéficier de réductions au volume global de l'emploi.

M. Hazée (Ecolo). - Je vous remercie pour votre

réponse. Pour le reste, nous espérons évidemment que le dossier pourra retrouver un équilibre au niveau de la maison de repos et de soins de Rochefort, dans la pérennité de l'institution et au bénéfice de ses résidents et de ses travailleurs.

(M. Hazée, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME BARZIN À
M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES
FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
ET DES SPORTS, SUR « LES DIFFICULTÉS DE
RECRUTEMENT LIÉES AU MÉTIER DE
PUÉRICULTRICE ET D'ACCUEILLANTE
D'ENFANTS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les difficultés de recrutement liées au métier de puéricultrice et d'accueillante d'enfants ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, ma question porte donc sur les difficultés de recrutement liées au métier de puéricultrice et d'accueillante d'enfants. On a eu l'occasion d'en parler lors du débat qui a été organisé en séance plénière dans le courant du mois de mars et vous aviez évoqué, Monsieur le Ministre, la thématique des emplois en demande, des emplois en pénurie, en faisant référence à l'analyse de ceux-ci qui est faite par *Job Focus*. Si les métiers d'accueillantes et de puéricultrices ne figurent pas encore dans la liste des métiers critiques, dits en pénurie, ils sont repris dans la liste des métiers en demande de *Job Focus* pour 2012.

On sait qu'il y a des difficultés au niveau du statut qui dépend du Fédéral. Il y a aussi des difficultés liées au recrutement qui concerne particulièrement l'accueil à domicile et c'est lié parfois aussi aux normes de l'ONE. Si dans les communes on essaie parfois de mettre à disposition des locaux, ce n'est pas toujours la solution et les communes n'ont pas toujours la possibilité de le faire.

Je voulais donc faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, sur ces deux métiers. Combien de demandes et d'offres d'emplois relatives aux métiers de puéricultrices et d'accueillantes d'enfants le FOREM a-t-il traité en 2011 et 2012 ? Quelle évolution constate-t-on ces dernières années ? S'agit-il d'un phénomène nouveau ? Quelle analyse dressez-vous, Monsieur le Ministre, de cette situation ? Comment expliquez-vous que ces métiers se retrouvent dans les métiers dits en demande ? Avez-vous l'intention, indépendamment des mesures qui dépendent du Fédéral, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de prendre certaines mesures particulières par

rapport à ces métiers ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Monsieur le Président, pour remercier notre présidente de séance pour sa patience, pour le fait qu'elle a, au pied levé, remplacé le président titulaire, je m'efforcerai pour cette dernière question d'être le plus complet possible.

Les métiers de puériculteur, accueillant d'enfants et assistant aux instituteurs maternels ou primaires ont été étudiés par *Job Focus* en 2012. Ils sont apparus dans la liste des « métiers en demande » suite au souhait de l'ONE de collaborer avec le FOREM sur ce type de métiers. Ils n'apparaissent toutefois pas dans la liste officielle des fonctions critiques et en pénurie, dans la mesure où cette liste est établie sur des groupes de métiers et que, dans le groupe « intervenant auprès des enfants », les métiers de puériculteur et d'assistant ne sont pas critiques.

Dans le rapport métier *Job Focus* de 2012 consacré à ces trois professions, les indicateurs montrent directement la disparité des tensions sur le marché de l'emploi. Ainsi, pour les puéricultrices qualifiées et dont la présence est obligatoire dans les crèches ou les maisons d'enfants, le taux de satisfaction des offres d'emploi est excellent : 92 %. La durée pour satisfaire ces offres est de 25 jours.

Pour les accueillants d'enfants qualifiés - mais une formation de 100 heures suffit -, le taux de satisfaction est très bas : 49 %. La durée de satisfaction de ces offres est de 35 jours. Quant aux assistants aux instituteurs, aucune qualification n'est requise, et le taux de satisfaction est exceptionnel : 99 %. La durée de satisfaction de ces offres est de 24 jours.

En ce qui concerne l'évolution de la réserve de main-d'œuvre et des offres d'emploi, les chiffres sont les suivants :

En 2011 :

- puériculteur ou puéricultrice : 2 755 demandeurs d'emploi et 545 offres d'emploi ;
- accueillant d'enfants : 2 254 demandeurs d'emploi et 944 offres d'emploi ;
- assistant aux instituteurs : 3 301 demandeurs d'emploi et 181 offres d'emplois.

En 2012 :

- puériculteur ou puéricultrice : 2 875 demandeurs d'emploi et 375 offres d'emploi ; on est donc là avec une augmentation des demandeurs d'emploi et une baisse de l'offre d'emploi ;
- pour les accueillants d'enfants : 2 150 demandeurs d'emploi et 1.070 offres d'emploi ;

là, c'est l'inverse, on a moins de demandeurs et plus d'offres ;

- les assistants aux instituteurs : 3 687 demandeurs d'emploi et 178 offres d'emploi.

Les difficultés de recrutement pour les employeurs apparaissent donc uniquement sur le segment des accueillantes d'enfants. Ces difficultés sont directement liées à la problématique du statut et des conditions de travail :

- difficultés administratives liées à la conformité avec les normes de l'ONE ;
- obtention de l'agrément, notamment au niveau de l'habitation ;
- volume d'heures : 50 heures/semaine ;
- le salaire fixe garanti inexistant puisque les revenus sont liés à la présence des enfants ;
- pas d'ouverture de droits au chômage ;
- accès partiel à la sécurité sociale n'incluant pas, par exemple, les congés payés.

En outre, l'accueillant doit gérer un budget pour la confection des repas ou l'achat de matériel ou de jouets. Il doit, enfin, faire preuve d'une grande autonomie de gestion sinon de contact avec les parents ou grands-parents.

De l'analyse des demandeurs d'emploi candidats à ces métiers, il apparaît que de jeunes puériculteurs pourraient accéder à la profession d'accueillant sur base de leur diplôme, mais ne disposent pas des conditions matérielles, à savoir que leur logement n'est pas adapté.

D'autres demandeurs d'emploi seraient tentés par l'accueil d'enfants à domicile, mais ne disposent pas toujours des qualifications nécessaires à l'accueil de ces enfants.

En ce qui concerne les mesures particulières à prendre, je suis évidemment ouvert à toute proposition en provenance de l'ONE pour qu'avec le FOREM et cet organisme nous puissions poursuivre la réflexion et trouver des solutions. Mais le problème n'est pas dans le chef de la quantité des demandeurs d'emploi, mais davantage dans le chef des conditions matérielles pour ceux-ci d'accéder à l'emploi tel que vous l'avez dénoncé en termes de fonction critique.

M. le Président. - La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très complète. J'avais été étonnée de voir dans la liste des métiers critiques de *Job Focus* les métiers de puériculteurs et assistants aux instituteurs au même niveau que les accueillants ou accueillantes à domicile. La plupart du temps, ce n'est pas une surprise, on manque de place on le sait aussi. Mais pour les autres, je ne comprenais pas en fait que cela se retrouve dans la liste.

Le commentaire que vous avez fait au début de votre réponse indiquant que c'est à la demande de l'ONE, répond tout à fait à ma question.

Je vous remercie, ainsi que M. Hazée d'avoir assumé la présidence.

(Mme Barzin, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Je remercie les services, M. le Ministre et mes collègues.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 54 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports
Mme Anne Barzin, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Michel Lebrun, cdH
M. Christian Noiret, Ecolo
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AMEF	Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
AWT	Agence wallonne des Télécommunications
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DEI	<i>Défense des Enfants International</i>
FEDER	Fonds européen de développement régional
Forem	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
ICN	Institut des comptes nationaux
I.F.A.P.M.E.	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INASTI	L'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
IPP	impôt des personnes physiques
MRS	maison de repos et de soins
NVA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
OIP	organismes d'intérêt public
ONE	Office national de l'emploi
ONSS	<i>Office National de Sécurité Sociale</i>
PEB	Plan d'Exposition au Bruit
PFI	Plan Formation Insertion
PIB	produit intérieur brut
PME	petite et moyenne entreprise
PTI	Protection du travailleur isolé
S.A.A.C.E.	structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
TEC	Société de Transport en Commun du Brabant wallon
TPE	très petites entreprises
UWE	Union Wallonne des Entreprises